



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 1**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Répondre aux besoins des plus démunis	3
A. Développement	3
1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.	3
2. Besoins particuliers de l’Afrique	6
B. Paix et sécurité	7
1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix	8
2. Maintien de la paix	9
3. Consolidation de la paix.	12
C. Affaires humanitaires.	13
D. Droits de l’homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance.	15
1. Droits de l’homme	15
2. État de droit	16
3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger	17
4. Démocratie et bonne gouvernance	18
III. Sauvegarder les biens de l’humanité	20
A. Changements climatiques	20
B. Santé dans le monde	21
C. Lutte contre le terrorisme.	23
D. Désarmement et non-prolifération	23
IV. Faire de l’ONU une organisation plus forte	25
A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l’action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales	25
1. Secrétariat	25
2. Organes intergouvernementaux	27
3. Cohérence de l’action des organismes des Nations Unies.	28

4. Coopération avec les organisations régionales	29
B. Grands partenaires mondiaux	29
1. Renforcement des partenariats avec la société civile	30
2. S'ouvrir au monde de l'entreprise	30
V. Conclusion	32
Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2010) : tableaux statistiques	33

Chapitre I

Introduction

1. Au bord de la dépression au cours de l'année écoulée, l'économie mondiale a commencé à montrer des signes de reprise, certes encore fragile et inégale, le mal ne s'étant pas définitivement éloigné. Le niveau du chômage reste anormalement élevé, la précarité gagnant de plus en plus de terrain. L'instabilité économique, les conflits, les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité alimentaire et les pressions sur les ressources naturelles ne sont pas prêts de disparaître. Par ailleurs, d'après l'Organisation des Nations Unies, s'ils ont beaucoup fait pour stimuler la croissance et accélérer la reprise, les gouvernements n'ont toujours pas réussi à répondre aux besoins des pauvres et des plus vulnérables.

2. Il est néanmoins permis d'être de nouveau optimiste malgré un pronostic jusque-là bien sombre pour des millions de personnes de par le monde. De fait, plusieurs facteurs importants concourent à permettre à l'ONU de négocier ce virage incertain. Cadre concret, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement viendront guider dans son action une Organisation dotée d'un capital de ressources et de connaissances non négligeable lui permettant de relever les défis du moment et liée au monde de l'entreprise, à la société civile et aux milieux universitaires par des partenariats de plus en plus solides qui lui permettront de faire la différence.

3. Les mesures qui s'imposent ne verront le jour que si l'ONU parvenait à capter la volonté politique des dirigeants du monde entier. Au cours de l'année écoulée, elle a entrepris de montrer le chemin et de susciter cette volonté politique, mais ne peut à elle seule s'acquitter de cette mission. Encore doit-elle pouvoir en cela compter sur la solidarité indéfectible et agissante de tous les États Membres, en développement comme développés, singulièrement lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre.

4. En outre, au cours des cinq années à venir, l'Organisation et ses États Membres devront s'atteler à hâter le progrès à la faveur de nouvelles mesures, par exemple instituer des modes de financement et d'investissement novateurs qui viendraient accompagner la prestation de biens collectifs à l'échelle mondiale, consacrer des ressources à la promotion de la paix et de la sécurité, et se mobiliser au service de l'action humanitaire et des droits de l'homme dans le monde.

5. Il est d'autant plus pressant d'agir que nous vivons un climat particulièrement difficile. Choix redoutable s'il en est, l'ONU devra décider ou non de solliciter l'un des plus puissants agents du changement dans le monde, à savoir la femme.

6. La femme peut apporter la force et l'activité dont le monde a cruellement besoin pour relever les défis planétaires. Socle sur lequel doivent reposer la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme et le développement, la femme émancipée viendra guérir la société de la guerre, stimuler le marché et la croissance économique, servir de point d'ancrage à la famille et lutter pour la justice, les droits de l'homme et la dignité humaine. Faute de s'assurer sa totale solidarité, le système international ne pourra se montrer à la hauteur des attentes placées en lui.

7. En cette année qui marque le quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la dixième année de l'action mondiale en vue de

réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le message adressé aux États Membres et à l'Organisation se veut clair : réaliser l'égalité des sexes et donner son autonomie à la femme, tels sont les objectifs primordiaux auxquels les Nations Unies doivent œuvrer dans l'intérêt de tous.

8. Trop nombreuses sont les sociétés où persistent les discriminations en matière d'accès à la terre, à la technologie, aux ressources financières, à l'emploi et à l'éducation, qui étouffent l'esprit d'entreprise de la femme, la vouant à l'indigence et au statut de citoyenne de seconde zone. Source de souffrances sans fin, la violence contre la femme – sous toutes ses formes – remet en cause la stabilité sociale, la paix et le développement.

9. C'est pourquoi en cette année, j'encourage les Nations Unies à appuyer pleinement les programmes tendant à donner son autonomie à la femme et à la protéger contre la violence et les discriminations, les États Membres devant donner le ton en ce sens.

10. Ces 10 dernières années, la communauté internationale a beaucoup fait pour réduire la pauvreté, promouvoir le développement durable, sauvegarder la paix et la stabilité et donner son autonomie à la femme. La décennie à venir doit être pour l'Organisation et les États Membres celle d'ambitions encore plus grandes. Ils doivent œuvrer ensemble à donner à l'Organisation les moyens d'être le centre de l'action multilatérale et le véritable catalyseur du changement. Que chacun apporte sa pierre à l'édifice et un avenir plus radieux deviendra possible pour tous.

Chapitre II

Répondre aux besoins des plus démunis

11. L'année 2010 s'avère décisive s'agissant pour les Nations Unies et la communauté internationale de tenir les promesses qu'elles ont faites aux démunis du monde entier : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, instaurer la paix dans les zones de conflit et stimuler le relèvement au lendemain de conflits et de catastrophes naturelles et promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie dans le monde. Le terrible tremblement de terre qui a dévasté Haïti est venu rudement nous rappeler la complexité des problèmes que l'Organisation et ses États Membres doivent se donner les moyens de résoudre.

12. Aussi colossaux que soient ces problèmes, l'expérience a montré que de fermes engagements adossés aux choix politiques idoines et à des moyens suffisants permettent de satisfaire même les besoins les plus gigantesques et d'aller véritablement de l'avant.

A. Développement

13. Les objectifs de développement arrêtés au niveau international ces 20 dernières années sont venus consacrer une rupture dans la conception du développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement en particulier sous-tendent une entreprise collective sans précédent visant à combattre la pauvreté et les inégalités dans leurs dimensions multiples, et bâtir un partenariat mondial au service du développement.

14. En souscrivant aux objectifs du Millénaire qu'ils ont dégagés, les États Membres ont entendu privilégier le développement humain et n'épargner aucun effort pour rendre notre monde plus sûr, plus équitable, plus durable et plus prospère.

1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

15. À cinq ans de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sans être garanti, le succès est encore à portée de main. L'Organisation et ses États Membres ont accompli des progrès considérables, quoique inégaux, mais il reste beaucoup à faire et de nouveaux problèmes ont vu le jour. Nous nous devons tous de redoubler d'efforts pour hâter la réalisation de ces objectifs.

16. Inégaux d'une région à l'autre, les acquis de la lutte contre la pauvreté sont maintenant menacés çà et là. En 2005, 1,4 milliard de personnes vivaient encore dans la misère (avec moins de 1,25 dollar par jour), contre 1,8 milliard en 1990, ce recul étant pour l'essentiel imputable à la Chine. Il ressort de nouvelles estimations actualisées de la Banque mondiale que la récente crise économique et financière aura condamné 64 millions de personnes de plus à la misère d'ici à la fin de l'année. Néanmoins, l'élan pris par la croissance économique dans le monde en développement est assez fort pour permettre de continuer à faire reculer la pauvreté et de tenir le cap de l'objectif fixé dans ce domaine.

17. Encore qu'il ne soit pas fixé d'échéance s'agissant de réaliser le plein emploi et d'offrir à chacun un emploi productif décent, aucun pays ne peut prétendre avoir atteint cet objectif. La pauvreté chronique et la paupérisation du travail s'expliquent principalement par l'absence de progrès dans la création d'emplois productifs décents en milieu urbain et la stagnation de la productivité agricole dans de nombreuses zones rurales. Que la femme soit privée d'accès à la terre, et, partant, au crédit, aux facteurs de production et aux services de vulgarisation, a eu aussi pour effet de mettre sérieusement à mal la sécurité alimentaire. Les crises alimentaire et énergétique et la crise financière et économique mondiale sont encore venues remettre en cause les progrès accomplis.

18. À la faveur des progrès remarquables accomplis depuis 2000 sur la voie de l'éducation primaire pour tous, le taux de scolarisation dépasse maintenant 90 % dans nombre de pays en développement, l'Afrique subsaharienne ayant enregistré la plus rapide progression. On craint toutefois que ces bons résultats ne viennent nuire à l'aptitude de l'école et des enseignants à offrir une éducation de qualité.

19. L'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire a diminué, quoique lentement, ces 10 dernières années. Les progrès ont été plus lents dans le secondaire, étape décisive pour l'émancipation de la femme, l'écart s'étant même creusé dans certains cas.

20. Éliminer les inégalités et réaliser l'émancipation de la femme reste l'un des objectifs aux ramifications multisectorielles les plus difficiles à atteindre. Progressant lentement, la proportion de femmes siégeant dans les parlements nationaux dans le monde tournait autour de 19 % en janvier 2010. Un certain nombre de pays en développement ont toutefois montré la voie en instituant des mesures temporaires spéciales, notamment des quotas, pour aller rapidement de l'avant dans ce domaine.

21. Véritable fléau, la violence contre les femmes et les filles hypothèque sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale. C'est pourquoi par ma campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », j'entends encourager les pays à se donner et à appliquer des lois pour réprimer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, à adopter et mettre en œuvre des plans d'action multisectoriels, à améliorer la collecte de données sur la violence contre les femmes et les filles, à mieux sensibiliser et mobiliser la société face à ce phénomène, et à combattre les violences sexuelles en période de conflit.

22. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé, les progrès accomplis sont loin d'être négligeables. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a diminué, étant passé de 12,5 millions par an en 1990 à 8,8 millions en 2008 dans le monde. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, le nombre de séropositifs recevant un traitement antirétroviral a décuplé en cinq ans (entre 2003 et 2008). Toutefois, les taux d'infection par le VIH chez les femmes continuent d'augmenter dans certaines régions, les femmes et les filles étant plus que de raison appelées à prodiguer des soins aux malades. Beaucoup a été fait pour faire reculer la mortalité due à la rougeole et guérir de la tuberculose et du paludisme. Aussi, le nombre des décès dus à la rougeole a fortement diminué partout en Afrique et tout porte à croire que la lutte contre le paludisme gagne également du terrain.

23. Pour autant, à en juger par les tendances actuelles, de nombreux pays n'atteindront sans doute pas les objectifs du Millénaire en matière de santé d'ici à 2015, notamment s'agissant de réduire la mortalité maternelle, volet le plus à la traîne. L'accès aux services de santé procréative reste insuffisant là où les femmes s'exposent le plus à des risques de santé.

24. Si dans les pays en développement le pourcentage d'accouchements assistés par des personnels de santé qualifiés a augmenté, étant passé de 53 % en 1990 à 63 % en 2008, il ressort d'une récente étude spécialisée que la mortalité maternelle n'a reculé que de 1,3 % par an entre 1990 et 2008, ce qui est en deçà du taux de 5,5 % nécessaire pour atteindre la cible fixée. Offrir des soins de santé aux femmes pauvres et aux femmes vivant en milieu rural fait particulièrement problème.

25. On a fait quelque progrès s'agissant de réduire de moitié le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à de l'eau salubre. Dans les pays en développement, le pourcentage de personnes ayant accès à une meilleure source d'approvisionnement en eau est passé de 71 % en 1990 à 84 % en 2008, mais celui d'habitants qui bénéficient d'un système d'assainissement meilleur n'a augmenté que de 11 % au cours de la même période. L'ambition d'améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis s'est, quant à elle, avérée bien trop modeste pour permettre d'inverser la tendance à la prolifération des taudis.

26. Depuis 1986, la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a permis de mettre progressivement un terme à la production et à l'utilisation de plus de 98 % de l'ensemble des substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone. Par contre, la hausse des émissions de dioxyde de carbone a été bien plus forte entre 1995 et 2004 qu'entre 1970 et 1994, et cette tendance se poursuit. Si les taux nets de déforestation ont diminué, grâce notamment aux efforts de reboisement, environ 5,6 millions d'hectares de forêt continuent de disparaître chaque année dans le monde. L'objectif de réduction du taux d'appauvrissement de la diversité biologique à l'horizon 2010 n'a pas été atteint. Près de 17 000 espèces végétales et animales sont toujours menacées d'extinction, du fait notamment de périls majeurs que sont la surconsommation, la disparition d'habitats, les espèces envahissantes, la pollution et les changements climatiques.

27. L'enveloppe de l'aide publique au développement (APD) fournie en 2009 a été de près de 120 milliards de dollars. Cette année, outre le décaissement prévu, il faudra environ 20 milliards de dollars supplémentaires (aux prix de 2009) pour atteindre l'objectif fixé pour 2010 lors du Sommet de Gleneagles du Groupe des Huit, soit environ 146 milliards de dollars aux prix de 2009, dont 16 milliards pour honorer les engagements souscrits vis-à-vis de l'Afrique. En 2008, l'APD versée aux pays les moins avancés équivalait à 0,09 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), moins de la moitié de ces pays ayant effectivement alloué de 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés.

28. Diverses initiatives majeures tendent à hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2009, donnant suite à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, l'Assemblée générale a chargé un groupe de travail ad hoc à composition non limitée de se pencher sur divers problèmes de gestion de crise et de

réforme. Le groupe de travail a spécialement réfléchi aux moyens d'atténuer les conséquences de la crise économique pour le développement, aux questions de réforme structurelle et au renforcement du rôle de l'ONU dans la gouvernance de l'économie mondiale.

29. Le système des Nations Unies met en exécution ses neuf initiatives destinées à aider les pays à résister à la crise économique et à se remettre de ses répercussions, dont l'Initiative pour un socle de protection sociale et le Pacte mondial pour l'emploi. Réservant le même intérêt à l'emploi et au travail décent, les organismes des Nations Unies ont de concert élaboré un plan d'action pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, qui devrait aider, à l'échelle du système, à mieux systématiser et intégrer la riposte face à la crise économique dont les conséquences n'en finissent pas.

30. Dans l'ensemble, l'expérience de l'année écoulée montre combien il est impérieux en matière de développement de s'acheminer vers des stratégies proprement nationales alliant croissance économique ambitieuse et objectifs de développement social durable. Ces stratégies devraient permettre de combler le déficit en matière de plein emploi et de travail décent, de stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des emplois verts et à l'expansion des infrastructures publiques, d'élargir la protection sociale, d'inciter le secteur privé à conserver les emplois existants et à en créer de nouveaux, et de réorienter la politique industrielle vers une piste à faible émission de carbone.

31. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre, offrira l'occasion singulière de renforcer les initiatives collectives et les partenariats dans la perspective de l'échéance de 2015 et de porter de l'avant le programme général de développement mondial. J'exhorte vivement toutes les parties prenantes à venir au sommet animées de la volonté renouvelée d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

2. Besoins particuliers de l'Afrique

32. La ferme volonté de réforme et de stabilité politique et économique affichée une décennie durant commence à porter des fruits dans la marche de l'Afrique vers le développement. Ainsi, depuis 2000, l'Afrique subsaharienne enregistre un taux de croissance supérieur à celui d'un certain nombre d'économies émergentes. Ayant dans l'ensemble mieux résisté à la crise financière et économique que bien des régions, l'Afrique devrait regagner le terrain perdu plus rapidement que l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie centrale. La crise est néanmoins venue freiner la croissance économique que le continent a connue jusque-là, grignotant les recettes d'exportation, les envois de la diaspora africaine et les investissements étrangers directs. Selon le *Rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale, 2010* (version actualisée à la mi-2010), estimé à 2,4 %, le taux de croissance économique global du continent devrait atteindre 4,7 % en 2010, en retrait par rapport à la moyenne d'environ 5,7 % durant la période 2004-2007.

33. Même lorsque la reprise se sera affermie dans les économies avancées, les incidences de la crise sur le chômage et le bien-être social en Afrique risqueront de perdurer faute d'une protection sociale qui permette de résister au contrecoup d'une récession mondiale sur les ménages et certains groupes vulnérables.

34. L'Afrique doit s'attacher spécialement à améliorer la condition de la femme et des filles si elle veut hâter sa marche vers le développement. Déjà, des mesures ont été prises dans ce sens. En février 2010, 4 des 10 premiers pays ayant les pourcentages les plus élevés de femmes parlementaires étaient des pays d'Afrique. Le Rwanda est le seul pays au monde où les femmes sont majoritaires au Parlement. Dans toute la région, la femme reste victime de violences et de discriminations, d'us et coutumes et de croyances néfastes, étant vouées plus que tous à la faim et à la pauvreté.

35. L'Afrique peut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est immensément riche en hommes et en ressources. L'Africain n'a besoin ni de pitié ni de charité : ce dont il a besoin, ce sont des outils qui lui permettent de créer des emplois et des revenus. Aux pays développés de tenir les promesses qu'ils ont maintes fois faites aux sommets du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt, et à l'ONU, de doubler l'aide à l'Afrique. Or, selon l'OCDE, l'Afrique ne recevra sans doute en 2010 guère que 11 (aux prix courants) des 25 milliards de dollars des États-Unis d'augmentation (aux prix de 2004) d'APD promis à Gleneagles, et ce essentiellement parce que certains principaux donateurs grands pourvoyeurs d'APD à l'Afrique n'ont pas honoré leurs engagements.

36. Mon Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique s'est spécialement intéressé à certains besoins particuliers dans les domaines d'intérêt stratégique crucial que sont la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et le commerce. Il a clairement tracé à la communauté internationale la voie à suivre pour accompagner l'Afrique en ce qu'elle fait elle-même pour réaliser son extraordinaire potentiel et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, on enregistre partout sur le continent des avancées dans la lutte contre des maladies comme le paludisme, la tuberculose et le sida. L'Afrique est désormais en passe d'atteindre à l'horizon 2015 l'objectif de zéro décès dus à la malaria en Afrique subsaharienne. De leur côté, les organismes des Nations Unies privilégient l'appui à la gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles, notamment en mobilisant le capital humain et en renforçant l'encadrement à tous les échelons de la fonction publique, en généralisant l'administration en ligne et en mettant les technologies de l'information et des communications au service du développement. Dans ces domaines aussi, l'Afrique a su tenir le pari et nombreux sont les pays qui connaissent désormais la stabilité politique.

B. Paix et sécurité

37. Consacré par la Charte, le devoir de prévenir, endiguer et régler les conflits violents est une vocation cardinale de l'Organisation. Tout au long de l'année écoulée, celle-ci a redoublé d'efforts pour œuvrer à la diplomatie préventive, se donner les moyens de mieux faire face à toutes crises, gérer les conflits violents et asseoir durablement la paix au lendemain de conflits. À l'évidence, pour qu'elle soit mieux à même de faire face aux crises politiques et de les régler durablement, force lui sera de regarder les instruments que sont le maintien et la consolidation de la paix comme participant de toute solution politique, et non comme venant s'y substituer.

1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix

38. Œuvrant étroitement avec les acteurs nationaux, l'Organisation fait face avec plus de dynamisme, d'habileté et d'efficacité à la montée des tensions politiques et aux crises nouvelles. Tout au long de l'année écoulée, elle a mené des entreprises de médiation ou y a concouru dans plus de 20 pays sur quatre continents. Elle a professionnalisé son service d'appui à la médiation en le dotant de connaissances et de moyens meilleurs ainsi que d'un réseau de spécialistes, une stratégie sur la femme dans la médiation ayant été arrêtée pour faire une meilleure place aux femmes dans les processus de paix. À titre d'appui à cette stratégie, le Département des affaires politiques a organisé en partenariat avec des membres de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit un colloque de haut niveau sur le sort à réserver à la violence sexuelle en période de conflit dans les accords de médiation et de paix. Elle a entrepris encore de fournir un appui politique accru et de meilleures orientations aux équipes de pays des Nations Unies qui interviennent dans des contextes politiques complexes.

39. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation s'est beaucoup intéressée à l'Afrique et au Moyen-Orient, son action conduisant à faire appel à tous ses moyens d'intervention, allant de la prévention des conflits à l'appui à la consolidation de la paix.

40. En Afrique, l'Organisation a œuvré étroitement aux côtés des organisations régionales et sous-régionales à favoriser le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel dans la paix et à prévenir la violence en Guinée, en Guinée-Bissau, à Madagascar et au Niger.

41. En Guinée, la Commission d'enquête internationale a mené des investigations poussées sur le massacre du 29 septembre 2009, s'étant intéressée en particulier aux violences sexuelles. En partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, l'Organisation y a fait œuvre de diplomatie préventive. Avec ces partenaires, elle a aussi évalué les besoins de réforme du secteur de la sécurité, essentielle pour asseoir durablement la stabilité dans le pays.

42. L'ONU a prêté son concours au Gouvernement sierra-léonais aux fins de la consolidation de la paix, en l'aidant à assurer le suivi des principaux accords politiques, et aux fins de la prévention des conflits, en lui proposant des mesures de confiance dans la perspective des élections de 2012.

43. Au Sahara occidental, l'ONU a continué à rechercher avec le Maroc et le Front Polisario, ainsi qu'avec les pays voisins, une solution mutuellement acceptable pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

44. L'ONU a accompagné le processus de paix dans l'est de la République démocratique du Congo, contribuant ainsi au rapprochement entre Kinshasa et Kigali. Elle a aussi continué de concourir au règlement pacifique de différends frontaliers entre le Cameroun et le Nigéria, et entre la Guinée équatoriale et le Gabon.

45. En République centrafricaine, l'Organisation a aidé à étayer les volets critiques du processus de paix, que sont le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. Elle a en outre encouragé tous les groupes armés à se prêter au processus de paix.

46. Pour consolider l'architecture de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, l'ONU a, par l'intermédiaire de son Bureau régional, soutenu la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

47. En Somalie, l'ONU et ses États Membres ont mis en œuvre une stratégie d'appui au fragile processus de paix. Elle n'a cessé d'actualiser les plans de préparation l'année durant, dans l'éventualité où elle devrait déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies décidée par le Conseil de sécurité.

48. Au Moyen-Orient, par ses missions politiques, l'ONU a aidé plusieurs pays à opérer la difficile transition de la guerre à la paix. Elle s'est employée à créer les conditions de la reprise des négociations politiques entre Israéliens et Palestiniens. Elle a aidé à obtenir la cessation des hostilités entre Israël et le Liban et encouragé le Gouvernement libanais à arrêter une stratégie globale de gestion des frontières pour faire respecter l'embargo sur les armes. Elle n'a cessé de plaider en faveur de la réouverture complète des points de passage à Gaza.

49. L'ONU a concouru activement au sein du Quatuor à soutenir l'idée d'un règlement global de la question du Moyen-Orient et à faire face à l'évolution de la situation dans la région. Plus récemment, au lendemain de l'attaque et du détournement par Israël d'un convoi humanitaire qui faisait route vers Gaza, j'ai entrepris de formuler, dans le sens de la Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur ce sujet (S/PRST/2010/9), des propositions en vue de la conduite d'une enquête internationale sérieuse, transparente et indépendante sur les faits.

50. En Iraq, l'ONU a aidé à débloquer la situation touchant la loi électorale, ouvrant ainsi la voie aux élections nationales de mars 2010. Réunis en équipe spéciale de haut niveau sous les auspices de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), des représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan iraquien ont examiné les rapports de la Mission sur le contentieux des frontières intérieures.

51. Au Sri Lanka, j'ai pris langue avec le Gouvernement conformément aux engagements résultant de la Déclaration commune publiée en mai 2009. L'ONU encourage ainsi la réconciliation et la recherche d'une solution politique durable qui tienne compte des aspirations et griefs de toutes les communautés, aide à organiser le retour et la réinstallation des déplacés, notamment les enfants soldats, et préconise de mettre en place un mécanisme qui permette d'établir la responsabilité de toutes les allégations de violations présumées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

52. L'Organisation s'est investie ailleurs dans le monde : elle a ainsi aidé les gouvernements des pays d'Asie centrale à convenir d'arrangements pour pourvoir à la gestion commune des ressources hydriques et énergétiques partagées dans l'intérêt de la prévention des conflits, appuyé le dialogue entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la question du nom de cette dernière, facilité de véritables négociations en vue du règlement global de la question chypriote, et aidé à régler par des moyens pacifiques les différends frontaliers entre la République bolivarienne du Venezuela et le Guyana.

2. Maintien de la paix

53. Le maintien de la paix concourt puissamment à préserver ou rétablir durablement la paix et la stabilité au lendemain de conflits, partout dans le monde.

Étant donné un effectif de 124 000 personnes sur le terrain l'année dernière, contre 20 000 seulement il y a à peine 10 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont atteint une ampleur sans précédent.

54. Créer des conditions propices à la tenue d'élections ou de négociations, tel était l'un des volets essentiels de l'action menée par quatre missions de maintien de la paix cette année. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a accompagné la tenue d'élections dans ce pays en avril 2010, tout en renforçant sa capacité de protéger les civils. La MINUS a également commencé à encourager les principales parties prenantes à se préparer aux référendums de 2011 et à les intéresser aux dispositions à prendre à l'issue de ces référendums. Par ailleurs, au Darfour, les négociations ont abouti à la conclusion d'accords préliminaires entre le Gouvernement soudanais et l'une des coalitions de groupes d'opposition. Beaucoup reste cependant encore à faire pour que le processus de paix Nord-Sud demeure sur les rails et que soit conclu au Darfour un accord de paix global et sans exclusive. Les restrictions mises à la liberté de circulation du personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'ont cessé de contrarier l'Opération dans l'exécution de son mandat.

55. En Côte d'Ivoire, le contentieux autour de la liste électorale définitive a conduit au report des élections dans un contexte marqué par plusieurs incidents violents. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'accompagner la mise en œuvre des Accords politiques de Ouagadougou et la consolidation de la paix.

56. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a fourni au pays une assistance technique pour la conduite des élections d'août 2009, notamment en encourageant la participation des femmes, et a facilité le dialogue politique pour vider le contentieux postélectoral. La MANUA a continué d'aider à coordonner l'aide internationale et a aidé le nouveau Gouvernement à assumer des responsabilités de plus en plus étendues. L'insécurité vient cependant gêner la Mission dans son action; le 28 octobre 2009, un terrible attentat contre une résidence des Nations Unies à Kaboul a ainsi coûté la vie à cinq membres du personnel.

57. Un autre groupe de missions de maintien de la paix ont été essentiellement occupées à renforcer les institutions et à soutenir la stabilité et la reprise économique. Ainsi, les opérations du Libéria et du Timor-Leste ont principalement œuvré à renforcer les institutions nationales chargées de la sécurité et de l'état de droit, tout en encourageant les activités de relèvement et de consolidation de la paix. Au Timor-Leste, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a aidé la Police nationale timoraise à se rétablir dans sa mission première de maintien de l'ordre et a continué d'aider le Gouvernement timorais à renforcer les institutions de l'État. Au Libéria, la Mission a pu continuer à revoir ses effectifs à la baisse en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés.

58. Le processus de paix au Burundi est également allé sensiblement de l'avant, le pays étant entré dans une phase d'élections décisives qui se poursuivront au-delà de l'été. Le fait que les élections se déroulent dans la paix, en dépit des désaccords et des contestations de résultats, est le signe du mûrissement de l'accord de paix entre frères ennemis d'hier. De mission de maintien de la paix, la mission au Burundi s'est muée le 1^{er} janvier 2010 en mission de consolidation de la paix.

59. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de surveiller la mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités, contribuant ainsi, dans des conditions difficiles, à instaurer un climat de relative stabilité dans le sud du Liban; elle a activement tenté de faciliter un accord qui permettrait aux forces israéliennes de quitter la partie nord de Ghajar, comme envisagé dans la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

60. Aidé en cela par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Haïti s'acheminait sûrement vers la stabilité et la relance économique lorsqu'il a été frappé par un séisme dévastateur qui a emporté plus de 220 000 personnes dont 101 fonctionnaires de l'ONU, fait plus de 300 000 blessés parmi les Haïtiens et causé des dégâts et pertes de l'ordre de 7,8 milliards de dollars des États-Unis. L'ONU a immédiatement lancé une gigantesque entreprise d'aide internationale, et le Conseil de sécurité a autorisé l'envoi d'effectifs militaires et de police supplémentaires pour soutenir la MINUSTAH.

61. Au lendemain du séisme, la MINUSTAH a augmenté l'effectif global de sa force pour soutenir l'entreprise de relèvement immédiat, de reconstruction et de stabilisation. Elle fournit au Gouvernement haïtien un appui logistique et des compétences techniques pour l'aider à assurer la continuité de l'État, à renforcer les institutions chargées de faire respecter l'état de droit aux niveaux national et local et à mettre en œuvre sa stratégie de réinstallation des déplacés. Elle aide aussi le Gouvernement haïtien et le Conseil électoral provisoire à organiser et tenir les élections dans le pays et coordonne l'assistance électorale internationale à Haïti en coopération avec les autres parties concernées.

62. Deux autres missions ont fait une place de choix au retrait ou à la réduction des effectifs dans leurs stratégies de maintien de la paix. Au Tchad, la réflexion sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) a commencé après que le Gouvernement ait demandé le retrait de celle-ci, l'accent étant mis en particulier sur la manière de continuer à assurer la protection des réfugiés et déplacés et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. S'étant opéré sans anicroche à ce jour, le retrait de la Mission devrait s'achever le 31 décembre 2010 comme prévu.

63. En République démocratique du Congo une nouvelle ère s'est ouverte, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo s'étant muée en Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément à l'accord entre le Gouvernement et l'ONU aux termes duquel le retrait s'opérerait graduellement et sur la base d'évaluations communes de la situation sur le terrain. Entre-temps, compte tenu de l'insécurité qui règne dans l'est du pays, la Mission a continué de s'employer à protéger les civils et à appuyer l'exécution des plans nationaux dans le but de régler la question de la présence de groupes armés, sur la base d'une politique de stricte conditionnalité quant à la conduite des Forces armées de la République démocratique du Congo en matière de droits de l'homme. L'entreprise de stabilisation et de renforcement de la gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité, s'est également poursuivie.

64. Au cours de l'année écoulée, on s'est vivement inquiété de ce que des violences sexuelles généralisées ou systématiques sont exercées contre les civils comme tactique de guerre en période de conflit armé. S'inspirant essentiellement de rapports émanant de missions de maintien de la paix, mon premier rapport sur la

question (S/2009/362) a mis en évidence les graves carences des mécanismes nationaux de sécurité et de justice chargés de combattre l'impunité, ainsi que les insuffisances dans l'aide aux survivants. Entre autres recommandations clefs, j'y proposais de charger un haut fonctionnaire des actions de prévention et d'intervention en cas de violence sexuelle dans tout le système des Nations Unies. J'ai par la suite nommé une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit.

65. Dans le cadre d'une vaste stratégie d'autonomisation de la femme, j'ai encouragé les États Membres à accroître le nombre de femmes dans leurs contingents. Le Département des opérations de maintien de la paix a élaboré, à l'intention du personnel militaire des opérations de maintien de la paix, des directives sur la problématique hommes-femmes ainsi qu'une stratégie de formation en la matière.

66. Les moyens disponibles sont sans commune mesure avec la multiplication constante des déploiements, sans parler de la diversité et de la complexité des mandats des missions. Ces derniers temps, les divergences de vues au sein du Conseil de sécurité et parmi d'autres parties prenantes quant à la stratégie politique à assigner aux missions et les hésitations des gouvernements hôtes sont venues entraver l'exécution de mandats confiés par le Conseil à plusieurs opérations. Les sollicitations accrues ont fait apparaître les limites des systèmes, structures et outils de base de l'Organisation, la taille et la cadence des missions d'aujourd'hui et la complexité des tâches qui leur sont confiées constituant autant d'obstacles à surmonter.

67. Dans le cadre de l'initiative Horizons nouveaux, le Secrétariat s'est activement employé au cours de l'année écoulée, avec les États Membres, à examiner ces difficultés et à formuler des recommandations en vue d'y remédier. Les États Membres devront demeurer solidaires de la mise en œuvre de ce programme qui a recueilli une large adhésion en diverses occasions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, pour donner à l'ONU les moyens de peser de tout son poids dans le maintien de la paix dans l'avenir.

3. Consolidation de la paix

68. Au cours de l'année passée, l'entreprise de consolidation de la paix menée par l'ONU n'a cessé de prendre de l'ampleur, d'importantes recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) ayant été mises en œuvre. Des progrès ont en particulier été faits en ce qui concerne le déploiement d'équipes de direction sur le terrain, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres stratégiques intégrés pour la consolidation de la paix dans certaines missions et le resserrement de la collaboration avec la Banque mondiale.

69. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entrepris une évaluation globale des capacités civiles internationales, l'idée étant de réfléchir à la manière dont le système international pourrait combler les lacunes constatées en matière de normes, de formation et de déploiement rapide des capacités civiles au service de la consolidation de la paix.

70. Le Conseil de sécurité m'a demandé de lui présenter un rapport sur la participation des femmes à l'entreprise de consolidation de la paix, qui analyserait

les besoins des femmes et des filles au lendemain de conflits et proposerait des recommandations propres à permettre à la planification et au financement de la consolidation de la paix de répondre pleinement à ces impératifs.

71. La Commission de consolidation de la paix est restée solidaire des quatre pays relevant de sa mission, ayant pu compter sur le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et des missions de consolidation de la paix intégrées. Au cours de l'année écoulée, elle a amélioré ses méthodes de travail et resserré ses partenariats avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs nationaux dans les pays concernés.

72. Le Fonds pour la consolidation de la paix a accordé une aide financière à un nombre de plus en plus grands de pays divers sortant de conflits. Comptant plus de 334 millions de dollars de dépôts au 28 février 2010, le Fonds a déjà alloué plus de 196 millions de dollars des États-Unis à 16 pays, et financé ainsi 115 projets au total.

73. Entamé en février 2010, l'examen quinquennal de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU est une excellente occasion de réaffirmer et de renforcer l'adhésion politique à la mission de la Commission de consolidation de la paix et de réfléchir aux moyens de réaliser tout le potentiel de cet organe.

C. Affaires humanitaires

74. Au cours de la période considérée, de nouvelles problématiques humanitaires suscitées, par exemple, par le changement climatique, les crises alimentaire et financière, la raréfaction de certaines ressources, l'accroissement de la population et l'urbanisation se sont traduites par des vulnérabilités plus grandes et la multiplication des besoins humanitaires en différentes régions du monde. L'année a été également marquée par de nouvelles catastrophes liées aux aléas de la nature et par la recrudescence des conflits armés.

75. À titre d'appui aux gouvernements concernés, le système des Nations Unies, agissant en collaboration avec d'autres partenaires, est intervenu face à 43 nouvelles situations d'urgence, 33 catastrophes naturelles, 9 conflits armés et 1 épidémie. Ces interventions se sont réparties comme suit entre les différentes régions : 15 en Afrique, 14 en Asie et dans le Pacifique, 8 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 6 en Asie centrale. Par rapport à l'année précédente, les situations d'urgence ont été plus nombreuses en Afrique et dans la région Asie et Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale en ayant connu moins.

76. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le système des Nations Unies ayant été sollicité à la suite du séisme dévastateur du 12 janvier en Haïti, l'Organisation a dépêché, dans les 36 heures qui ont suivi, des agents avec pour mission d'organiser et de coordonner cette intervention d'urgence, les responsables de sa mission sur place ayant péri dans la catastrophe.

77. En mars 2006, l'ONU, les États-Unis d'Amérique et le Gouvernement haïtien, soutenus en cela par le Brésil, le Canada, l'Union européenne, la France et l'Espagne, ont organisé conjointement, à New York, une conférence ministérielle internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, qui avait pour objet de mobiliser le soutien de la communauté internationale en vue de pourvoir aux besoins de développement d'Haïti, le but étant de poser les fondements du

relèvement à long terme de ce pays. Les États Membres et les partenaires internationaux ont annoncé des contributions d'un montant de 5,3 milliards de dollars étalés sur les 18 mois à venir afin de mettre Haïti sur les rails du relèvement à long terme.

78. Fin mai 2010, des matériels d'aménagement d'abris d'urgence avaient été distribués à quasiment tous les sinistrés et l'appel humanitaire d'urgence de 1,5 milliard de dollars au titre des opérations humanitaires en cours était financé à 58 % (878 millions de dollars).

79. Outre les secours et les diverses formes d'assistance relevant du mandat de la MINUSTAH décrites plus haut, les organismes des Nations Unies ont épaulé le Gouvernement haïtien dans son entreprise de relèvement en fournissant des abris, des aides monétaires moyennant travail, en déblayant les décombres, en soutenant l'effort de reconstruction et, généralement, en aidant le Gouvernement à se donner les moyens d'assurer les services de base. La tragédie haïtienne est venue une fois de plus démontrer toute l'importance de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques, deux domaines où l'Organisation doit se donner plus de moyens.

80. L'Organisation des Nations Unies s'est certes mobilisée pour aider les Haïtiens à se relever de cette catastrophe mais l'autosatisfaction n'est guère de mise. Il reste encore beaucoup à faire et l'Organisation et ses États Membres doivent redoubler d'efforts pour honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis du Gouvernement et du peuple haïtiens.

81. La période considérée a également vu se rétrécir le champ des interventions humanitaires du fait des attaques dont les agents humanitaires ont été victimes. En Afghanistan, au Pakistan, en Somalie, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Soudan, les morts, enlèvements et attaques d'agents des Nations Unies se sont multipliés. Les attaques et menaces contre les Nations Unies ont contraint l'Organisation à revoir et réaménager son dispositif de sécurité et à prendre des mesures propres à atténuer les risques en modifiant le mode d'exécution de ses programmes. Parallèlement, celle-ci s'emploie à ménager un meilleur accès aux acteurs de l'humanitaire et à faire respecter les principes humanitaires dans diverses situations de conflit. Par ses activités de plaidoyer, elle aide à appeler l'attention sur les urgences méconnues, suscitant ainsi le soutien politique et financier si nécessaire pour y faire face.

82. Grâce à un système de financement de l'action humanitaire reposant sur une coordination plus rigoureuse et sur l'évaluation des besoins, les appels globaux et les appels éclairs ont permis de mobiliser à l'échelle mondiale près de 10 milliards de dollars au cours de l'année écoulée. Financé à 71 %, ce montant représente quasiment le double des chiffres de 2007 (7,1 milliards de dollars demandés, financés à 71 %) et le triple de ceux de 2004 (3,4 milliards demandés, financés à 64 %). Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires n'était certes plus abondé qu'à hauteur de 401 millions de dollars en 2009, contre 453 millions de dollars en 2008, mais 23 États Membres ont accru leurs contributions en monnaie locale. Par ailleurs, 17 autres pays sont venus grossir les rangs des donateurs au Fonds en 2009, ce qui porte à 117 le nombre total des États Membres qui soutiennent financièrement ce mécanisme. Les montants versés aux fonds communs de pays sont également en recul, étant revenus de 407 millions de dollars en 2008 à 339 millions de dollars en 2009, et 5 fonds d'intervention d'urgence ont été créés

dans de nouveaux pays, ce qui porte à 18 le nombre total de ces fonds. Cette contraction des financements s'explique essentiellement par les fluctuations des taux de change à l'échelle mondiale. L'ONU demande aux États Membres d'accroître le montant moyen par fonds de leurs contributions ajustées des variations des taux de change de la monnaie locale. Le financement du système de coordination humanitaire et des processus communs de planification, y compris le financement, stagne et ne suit donc pas l'évolution des besoins.

83. On a de plus en plus le souci de définir les responsabilités des uns et des autres vis-à-vis des fonds; c'est ainsi par exemple que l'on a élaboré un projet de cadre de résultats et de responsabilisation afférent au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. On a renforcé encore les systèmes respectifs de suivi des différents fonds communs de pays, notamment en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Iraq, dans le territoire palestinien occupé et en Somalie.

84. L'Organisation s'est essentiellement employée à progresser sur trois grands axes d'intervention. En premier lieu, s'étant jointe à des partenaires internationaux, elle a plaidé, avec succès, pour qu'il soit fait une place à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe dans les délibérations sur le changement climatique. En deuxième lieu, elle a aidé le nouveau groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur la protection des civils à définir une action plus rationnelle, transparente et systématique en matière de protection. En troisième lieu, elle s'est employée à inscrire pleinement la perspective de l'égalité des sexes dans les interventions humanitaires, la planification prévisionnelle et la planification intégrée des missions, en apportant un appui technique en matière de programmation respectueuse de l'égalité entre les sexes.

D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance

85. Conditions *sine qua non* de la promotion du bien-être humain, la défense des droits de l'homme, l'avènement de l'état de droit, la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, ainsi que la démocratie et la bonne gouvernance, concourent à l'édification d'une société politique stable. Socle des objectifs du Millénaire pour le développement, ces principes sont le rempart de l'absence duquel découlent violences, corruption, inégalités et conflits, autant de facteurs d'instabilité, d'incertitude et de fragmentation sociale. Aussi, l'Organisation est-elle inébranlablement décidée à œuvrer à leur avènement partout dans le monde.

1. Droits de l'homme

86. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Organisation des Nations Unies a pu mesurer les effets préjudiciables des difficultés mondiales actuelles – crises économique et alimentaire, changement climatique, etc. – sur les droits de l'homme. La multiplication des cas de xénophobie et de discrimination contre des étrangers et l'impunité dont continuent de jouir des auteurs de violations des droits de l'homme inquiètent spécialement.

87. Cela étant, le système des Nations Unies a redoublé d'efforts pour voir faire une place aux droits de l'homme dans les actions menées par les États Membres en

faveur du développement. Ainsi, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis en place un mécanisme permanent destiné à aider le système des Nations Unies, au niveau des sièges comme sur le terrain, à inscrire les droits de l'homme dans l'élaboration des politiques et les activités opérationnelles.

88. La célébration du trentième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et du vingtième anniversaire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a aussi été pour l'Organisation l'occasion de rappeler à la communauté internationale qu'une action décisive s'impose pour protéger les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les demandeurs d'asile. Après le succès de la Conférence d'examen de Durban, en avril 2009, l'Organisation a entrepris concrètement de donner corps aux aspirations consacrées dans le document issu de cette conférence.

89. En déployant plus de spécialistes des droits de l'homme sur le terrain, l'Organisation s'est donnée les moyens d'aider les gouvernements et d'autres partenaires à régler les problèmes qu'ils rencontreraient dans ce domaine. Les spécialistes des droits de l'homme ont prêté main-forte à la Mission d'établissement des faits dépêchée par le Conseil des droits de l'homme à Gaza ainsi qu'à la Commission d'enquête pour la Guinée que j'ai créée à la suite des violences survenues le 28 septembre 2009 à Conakry. Ils ont aussi apporté leur concours au processus de justice transitionnelle dans de nombreux pays de par le monde. Par ailleurs, le système des Nations Unies a continué de suivre l'évolution de la situation des enfants touchés par des conflits, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

90. J'espère sincèrement que, lors de son prochain examen, en 2010-2011, le Conseil des droits de l'homme s'attèlera à consolider ses acquis, notamment le mécanisme des examens périodiques universels. Le Conseil peut et doit faire plus pour régler les situations graves et chroniques des droits de l'homme et faire face aux crises qui se profilent. Il devrait également renforcer son dialogue avec les experts indépendants qui constituent les procédures spéciales mandatées par lui.

91. À l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale doit trouver les moyens de tirer parti de l'élan suscité par ces objectifs pour élargir l'adhésion à la cause des droits de l'homme, soubassement de la Déclaration du Millénaire.

2. État de droit

92. Bon nombre de groupes pauvres et marginalisés de par le monde sont privés de la protection qu'apporte l'état de droit. Ainsi des femmes en particulier, qui représentent une part trop grande des personnes privées d'accès à la justice.

93. Depuis quelques années, l'Organisation s'efforce de remédier à ce déséquilibre en élargissant sa programmation à l'échelle mondiale. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le système des Nations Unies a mené à bien des programmes de promotion de l'état de droit dans plus de 120 pays, dont 19 accueillent des opérations de paix établies par le Conseil de sécurité et auxquelles ce dernier a

assigné notamment pour objectifs de « lutter contre l'exclusion » et de « renforcer la justice et la sécurité pour tous ».

94. Le document final de la première Conférence d'examen du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est de nouveau venu constater les rapports qui unissent paix, développement et justice. La Déclaration de Kampala sur la Cour pénale internationale, les modifications apportées au Statut de Rome et l'accord sur le crime d'agression adoptés dans le courant de l'année écoulée sont venus étoffer l'arsenal de la communauté internationale contre l'impunité.

95. Afin d'aider à la démarginalisation des femmes, en particulier, l'Organisation a entrepris concrètement de se doter d'une équipe mobile d'experts ayant pour vocation de renforcer dans le respect de la légalité la réponse en présence de violences sexuelles en période de conflit armé, en application de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, et ce dans le prolongement de l'action menée par les Nations Unies dans de nombreux pays en proie à un conflit. L'Organisation s'est également donné de nouvelles règles des Nations Unies sur le traitement des prisonnières ou délinquantes et des modèles révisés de stratégies et de mesures sur l'élimination de la violence faite aux femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. En outre, elle a entrepris à l'échelle mondiale d'encourager les États Membres à affecter davantage de femmes dans les rangs de la Police des Nations Unies, l'objectif étant d'en porter le pourcentage de 6,5 % à 20 % d'ici à 2014.

96. Soucieux de cohérence, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit a arrêté des orientations à l'échelle du système pour une approche commune de la justice transitionnelle. Fondée sur la notion de centralité des victimes et du droit international, cette approche prend en compte le contexte propre du pays considéré, insiste sur l'importance de la lutte contre l'impunité et de la consécration de la défense des droits de l'homme dans les accords de paix et préconise de s'attaquer aux violations des droits économiques et sociaux.

97. Le Groupe a également ouvert un site Web et dépôt documentaire des Nations Unies sur l'état de droit (www.unrol.org), service central de documentation, reliant 42 entités des Nations Unies et 126 partenaires de toutes les régions du monde, qui propose plus de 1 200 documents des Nations Unies. Ces deux initiatives participent de ce que l'Organisation fait plus généralement pour concourir plus stratégiquement et efficacement à l'avènement de l'état de droit, les États Membres et d'autres partenaires étant par ailleurs invités à concourir à renforcer la coordination et la cohérence de l'action menée à l'échelle mondiale comme au niveau des pays dans le domaine de la sécurité et de la justice.

3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger

98. Le principe de la responsabilité de protéger commence à s'imposer dans le système des Nations Unies. Le Conseiller spécial sur la question de la responsabilité de protéger a dirigé l'établissement du rapport de janvier 2009 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677) et a procédé, avec le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, à de vastes consultations avec les États Membres et d'autres parties prenantes au cours des mois précédant le débat de trois jours que l'Assemblée générale a consacré à ce rapport en juillet. Tout à fait fructueux, ce débat a débouché sur l'adoption, par consensus, par l'Assemblée de sa première résolution sur la question (résolution 63/308).

99. Le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide demeure au sein du système des Nations Unies une source irremplaçable d'évaluation analytique permettant de tirer la sonnette d'alarme en cas de nécessité et de donner aux Nations Unies les moyens de prévenir le génocide. Au cours de l'année écoulée, ce bureau a renforcé le système de gestion de l'information qui permet de suivre l'évolution de la situation dans tous les pays. Rendu public, son cadre analytique d'évaluation du risque de génocide dans telle ou telle situation a été accueilli avec satisfaction par les États Membres, les spécialistes et les organisations non gouvernementales, le Groupe des Sages de l'Union africaine ayant de son côté demandé de l'intégrer au mécanisme d'alerte rapide de l'Union.

100. Le Bureau a également élargi le champ de ses campagnes d'ouverture et de sensibilisation. Afin d'institutionnaliser la prévention du génocide et d'encourager l'émergence d'une tradition de prévention dans tout le système des Nations Unies et au-delà, il a établi des contacts avec l'Union africaine, l'Organisation des États américains, y compris la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et l'Union européenne.

101. Un travail d'ordre conceptuel, politique et opérationnel plus poussé s'impose de la part de toutes les parties prenantes.

4. Démocratie et bonne gouvernance

102. Participant de l'essence même de l'Organisation, les principes démocratiques se nourrissent de la consécration de normes et pratiques internationales. Document clef, la Note d'orientation du Secrétaire général sur la démocratie est venue harmoniser les actions que l'Organisation mène en faveur de la démocratie, et ce, en définissant des objectifs et normes précis.

103. La mal gouvernance peut être aussi bien source que conséquence de conflits. Les interventions tendant à remédier aux carences de la gouvernance, en particulier en favorisant la démarginalisation et la participation des femmes, sont désormais admises comme faisant partie intégrante de toutes approches du développement, de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. Inscrite aussi dans le mandat de nombreuses missions, la promotion de la bonne gouvernance a notablement contribué à asseoir la gouvernance démocratique dans les pays d'accueil.

104. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a fourni une assistance électorale à plus de 50 États Membres. Dans des contextes de maintien de la paix ou de sortie de conflit, par exemple en Afghanistan, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Haïti et en Iraq, cette assistance est érigée en composante des missions du Département des opérations de maintien de la paix ou du Département des affaires politiques. L'assistance technique liée au développement, par exemple au Bangladesh, en El Salvador, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Timor-Leste, a été essentiellement fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de ses programmes de promotion de la gouvernance démocratique. Dans d'autres contextes de conflit, par exemple au Kirghizistan et en Guinée, l'assistance électorale est venue accompagner le rétablissement en cours de l'ordre constitutionnel, en œuvrant à l'ouverture et à la transparence de ces processus, y compris dans des situations très difficiles.

105. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est venu renforcer l'action de l'Organisation en accordant des subventions en particulier à des organisations non gouvernementales locales, le but étant de faire mieux entendre la voix de la société civile, de promouvoir les droits de l'homme et d'encourager la participation des groupes marginalisés au jeu démocratique. À ce jour, le Fonds a reçu plus de 105 millions de dollars de contributions qui ont servi à soutenir 271 projets dans toutes les régions du monde.

Chapitre III

Sauvegarder les biens de l'humanité

106. Agir face aux changements climatiques, aller de l'avant dans le domaine de la santé dans le monde, faire pièce au terrorisme et avancer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération sont autant de priorités que je me suis fixées depuis le premier jour de mon mandat. Ces défis ont quelques caractéristiques en commun : ils peuvent avoir un impact énorme sur le sort de l'humanité et sur la paix et la sécurité; ils font fi des frontières et frappent les populations sans discrimination; extrêmement complexes, ils appellent des solutions intersectorielles et une action coordonnée de la part d'intervenants multiples et variés. Ce sont des menaces planétaires à conjurer si l'on veut sauvegarder l'humanité. Étant donné sa vocation plurielle et fort diverse, l'ONU, qui regroupe tous les pays de la terre, est la seule institution du monde qui possède l'envergure, le capital de connaissances et la légitimité voulus pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces face à ces défis.

A. Changements climatiques

107. Dans ce domaine, la dynamique politique s'est accélérée pendant le second semestre de 2009, alors que le monde se préparait à se réunir à Copenhague, en décembre, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. J'ai accueilli en septembre sur les changements climatiques un sommet de 101 dirigeants, qui a permis d'élever la question au rang de priorités mondiales. Rien n'est plus crucial pour le développement durable à long terme et la prospérité, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et la sécurité internationale.

108. Copenhague n'a pas répondu à toutes les attentes, mais un pas en avant décisif a été fait dans l'action mondiale face aux changements climatiques, à l'occasion de la plus grande rencontre de chefs d'État et de gouvernement jamais consacrée à la question. Beaucoup a été fait pour dégager un large consensus politique qui viendrait donner un coup de fouet aux négociations mondiales.

109. Il s'agit maintenant de faire fond sur les points d'accord dégagés à Copenhague dans le cadre du processus de négociation mondiale à double filière de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faut absolument asseoir la confiance entre les pays et procéder en toute transparence et efficacité. Il s'agit à terme d'aboutir à un véritable accord mondial complet et ambitieux, qui mette le monde sur la voie du développement propre et favorise l'essor du secteur de l'énergie propre dans les pays en développement.

110. Aux gouvernements de décider quand cet accord pourra voir le jour, et exactement sous quelle forme. Chaque année qui passe accroît le risque de désordres d'origine climatique au bilan humain et économique de plus en plus lourd.

111. Depuis la fin de 2009, je m'emploie, en étroite collaboration avec d'autres dirigeants mondiaux, à conserver à la question des changements climatiques son statut d'impératif stratégique. Je pousse les gouvernements à aller de l'avant en prenant chacun pour son pays l'engagement de réduire les émissions au minimum et

d'entreprendre résolument, à tous les niveaux, de se donner les moyens d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter.

112. Par ailleurs, j'engage les pays à faire fond sur les acquis de Copenhague s'agissant des questions suivantes : plan général d'adaptation; accord sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts; système de mesure, de constatation et de vérification des actions d'atténuation et de financement; mise au point et transfert de technologies; financement à court et long terme; tous domaines où l'ONU continuera d'apporter son concours aux gouvernements, selon leurs besoins.

113. Pour accélérer le mouvement, j'ai chargé le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques de trouver d'éventuelles sources de financement de l'action contre les changements climatiques dans les pays en développement. Je compte également charger un groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial de réfléchir aux changements climatiques dans leurs rapports avec le développement durable.

114. Il nous reste encore beaucoup à faire. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, leurs effets sur le climat étant ressentis par des millions de personnes à travers le monde, surtout les plus vulnérables. Aussi les Nations Unies sont-elles décidées à aider les gouvernements à mettre en œuvre les accords futurs ou déjà signés concernant les changements climatiques, tout en entraînant le monde sur le chemin d'une prospérité verte. Les organismes des Nations Unies continueront d'offrir leur savoir-faire et leur aide dans le domaine du développement durable, notamment dans les secteurs clefs liés au climat que sont l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophe. En s'attaquant au problème des changements climatiques, chacun peut aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à tracer la voie vers un avenir plus sûr, plus sain, plus propre et plus prospère pour tous.

B. Santé dans le monde

115. Que la santé soit essentielle pour la productivité économique, la stabilité et la sécurité de la société et la réduction de la pauvreté n'est plus à démontrer. Cette année, j'ai exhorté à privilégier à nouveau la réalisation des objectifs du Millénaire touchant la santé qui, à l'évidence, conditionne le progrès dans les autres domaines.

116. La politique du résultat a stimulé l'innovation, non seulement en matière de médicaments et de vaccins mais aussi dans la façon de faire, la manière de réunir des fonds et dans l'attention prêtée au choix des priorités et à la mesure des résultats. C'est aux partenariats nouvellement tissés que l'on doit les résultats extraordinaires enregistrés notamment dans les domaines de l'immunisation et de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

117. L'année écoulée, la pandémie de grippe A (H1N1) est venue nous rappeler à quelle vitesse les agents pathogènes nouveaux se répandent et faire la preuve de l'efficacité du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la Santé.

118. Le paludisme fait chaque année plus de 800 000 morts, dont des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes pour la plupart. Il reste qu'on a fait des progrès extraordinaires en peu de temps : plus de 150 millions de moustiquaires

imprégnées d'insecticide ont été distribuées en Afrique en 2008 et 2009, et neuf pays ont réduit la mortalité infantile de plus de moitié.

119. La lutte contre le sida a sensiblement gagné du terrain. Depuis 2001, le rythme mondial des nouvelles infections est tombé de 17 %. Parallèlement, l'accès au traitement du VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a été multiplié par 10 en seulement cinq ans, ce qui a porté à 4 millions, fin 2008, le nombre de personnes sous traitement antirétroviral. On dispose maintenant de moyens et de techniques qui permettent d'éliminer pratiquement toute transmission du VIH de mère à enfant. La stigmatisation et la discrimination fondées sur la séropositivité ne sont plus de mise. À preuve, plusieurs pays ont levé les restrictions qui frappaient depuis des dizaines d'années les passagers sidéens.

120. L'action mondiale contre le sida doit gagner en efficacité pour mieux répondre aux besoins des femmes. À l'échelle mondiale, le sida reste la première cause de mortalité chez les femmes en âge de procréer. Au total, on compte 15,7 millions de sidéennes. L'insuffisance des financements publics vient remettre en cause les acquis réalisés dans la lutte menée pour enrayer la propagation de la maladie et sauver la vie de ceux qui sont infectés. Quatre sur cinq pays à revenu faible ou intermédiaire sont à ce stade loin d'atteindre leurs objectifs de santé pour tous.

121. Les progrès réalisés dans le monde en matière de santé maternelle, indicateur déterminant de la santé et de la prospérité d'un pays, sont dérisoires. Étant donné les centaines de milliers de femmes et de jeunes filles qui meurent chaque année en grossesse ou en couches, et 10 à 15 millions de survivantes frappées d'infirmité, j'ai officiellement lancé une campagne mondiale en faveur de la santé de la femme et de l'enfant, l'idée en étant de faire fond sur des engagements renouvelés, d'en susciter de nouveaux de la part de divers partenaires influents, d'organiser la prestation de services et d'en assigner la responsabilité aux plus hautes sphères de l'État.

122. Au-delà de ce que prévoient les objectifs du Millénaire, l'ONU a beaucoup avancé sur la voie de l'éradication de la dracunculose. On s'intéresse plus aux maladies non contagieuses comme le cancer, les maladies cardiaques, le diabète et l'attaque cérébrale.

123. Malgré tout, il reste beaucoup à faire pour améliorer la santé principalement à cause des carences des systèmes de santé, des menaces que constituent la grippe pandémique et d'autres maladies nouvelles, et des grandes injustices tenant à l'insuffisance des ressources consacrées à la prestation de services de santé aux pauvres, à la femme et à l'enfance. Ainsi, on a guère réussi à améliorer l'accès au traitement contre les deux plus grands tueurs d'enfants que sont la diarrhée et la pneumonie. Ayant vocation stratégique à façonner l'avenir de la santé dans le monde, les Nations Unies doivent s'atteler d'abord à aider à assurer à tous un accès équitable à des systèmes de santé capables de fournir des prestations de haute qualité dans le cadre d'un ensemble de politiques cohérent.

124. Il faudrait faire plus pour aider les pays à se donner des politiques, des stratégies et des plans cohérents en matière de santé et à les mettre en œuvre, quand on sait l'impact national ou mondial de tout problème de santé. L'ONU continuera de jouer un rôle important en faisant campagne, en produisant des directives et en aidant les pays à se doter de modèles novateurs qui permettent de toucher ceux qui sont dans le besoin.

C. Lutte contre le terrorisme

125. Grande menace contre la paix et la sécurité internationales, le terrorisme appelle une action ferme et concertée à l'échelon mondial. À cette fin, il est éminemment important pour le système des Nations Unies de jeter toutes ses forces dans la bataille, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies étant à cet égard un mécanisme clef pour mobiliser ses ressources contre le terrorisme.

126. Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Équipe spéciale a lancé des initiatives, formulé des recommandations précises, mené des activités d'appui et produit des rapports sur l'aide aux victimes du terrorisme, la lutte contre le financement du terrorisme et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et les partenariats entre secteurs privé et public voués à la protection des cibles vulnérables. Avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, l'Équipe aide les États Membres de la région à élaborer leur plan de mise en œuvre de la Stratégie, l'accent devant être mis en particulier sur l'action à mener pour éliminer tout ce qui fait le lit du terrorisme. Elle a aussi aidé l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) à créer un Centre d'orientation des cibles vulnérables et un système d'information destiné à faciliter l'amélioration du partage de l'information et la coordination des prestations d'assistance technique.

127. L'action contre le terrorisme doit s'inscrire systématiquement dans le cadre général de la lutte pour la paix, la sécurité et le développement internationaux et être respectueuse des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Dans cet esprit, et à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1904 (2009) sur le régime des sanctions contre Al-Qaida, Oussama ben Laden et les Taliban, j'ai nommé, le 14 juillet 2010, un ombudsman avec pour mission d'examiner les demandes de radiation présentées par des personnes ou des entités figurant dans la Liste récapitulative.

128. L'appui des États Membres restera indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste des Nations Unies.

D. Désarmement et non-prolifération

129. L'année 2010 s'avère cruciale pour ce qui est de tracer la voie à suivre dans la marche vers le désarmement et la non-prolifération. La communauté internationale a accompli des progrès non négligeables, en particulier dans le domaine nucléaire. Au nombre des faits nouveaux encourageants, on retiendra la signature par le Président Medvedev et le Président Obama, le 8 avril, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, la déclaration des États-Unis et du Royaume-Uni sur la taille de leurs stocks d'armes nucléaires et le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, à l'occasion de laquelle a été adopté un plan d'action de cinq ans en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet accord tourné vers l'avenir vient mettre un terme à tant d'années de discrédit du régime de non-prolifération. J'ai salué en particulier l'accord sur un processus devant aboutir à l'application intégrale de la résolution de 1995 tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction

massive. Par ailleurs, le Document final de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prend note du plan d'action du Secrétaire général pour le désarmement nucléaire, et en envisage les repères.

130. Ce qui est moins encourageant, en revanche, c'est que la Conférence du désarmement n'est guère allée de l'avant. Les pourparlers à six n'ont pas permis d'avancer vers la dénucléarisation pacifique et négociée de la péninsule coréenne.

131. De même, la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran ne laisse de préoccuper.

132. Une certitude : il faut en faire plus. À la suite de l'heureuse issue de la Conférence d'examen de 2010, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les organisations concernées doivent commencer immédiatement à appliquer le plan d'action. Il est de plus en plus impérieux d'œuvrer à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Il faut réaliser l'universalité du Traité. Le plan d'action me charge expressément de convoquer une réunion de haut niveau, en marge de l'Assemblée générale, de façon à relancer la Conférence du désarmement.

133. La Conférence du désarmement doit se mettre à l'œuvre sans plus tarder, en particulier pour entamer des négociations et un sérieux débat sur les principales questions de fond. Il faut aussi s'efforcer à nouveau de donner rapidement effet au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ayant, quant à elle, besoin d'être renforcée.

134. Dans le domaine des armes classiques, on peut tirer encouragement de ceci par exemple que la Convention sur les armes à sous-munitions est entrée en vigueur en 2010. L'ONU continuera de participer activement aux activités intéressant tous les aspects de la lutte antimines, et entend bien continuer de concourir à donner application et portée universelle aux principaux traités de droit humanitaire, dont la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, et ce tout en cherchant à renforcer les synergies entre ces instruments.

135. On retiendra aussi que des négociations ont commencé à l'ONU, en 2010, sur un traité sur le commerce des armes, qui devraient aboutir en 2012. Les États Membres doivent élaborer un traité fort qui permette de lutter contre les effets défavorables des ventes d'armes non réglementées sur la stabilité des régions, le développement et les droits de l'homme.

136. La prolifération d'armes de petit calibre que l'on peut facilement se procurer dans des zones vouées aux conflits où la criminalité ne laisse de préoccuper. Que l'Assemblée générale ait récemment décidé de s'intéresser spécialement au problème général de la violence armée, notamment en ce qu'il constitue un frein au développement, a de quoi faire espérer.

137. J'ai mis en évidence les rapports étroits que le désarmement entretient avec d'autres problèmes de dimension mondiale et souligné que « le monde est surarmé et le développement est sous-financé ». L'Organisation œuvrera avec les États Membres à maintenir et réactiver des normes efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération, pour voir régner la stabilité et la sécurité et voir dégager les ressources nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Chapitre IV

Faire de l'ONU une organisation plus forte

138. L'Organisation doit s'investir efficacement dans des domaines très divers si elle veut atteindre les objectifs à long terme qu'elle s'est fixés de répondre aux besoins des plus défavorisés et de faire face aux défis planétaires du siècle nouveau qui interpellent la communauté internationale. Elle doit s'atteler spécialement à moderniser ses structures et rouages, se mettre à l'école de l'économie et récompenser l'excellence et les résultats. Elle doit aussi s'employer à amener ses composantes et les organismes des Nations Unies à coopérer utilement, en faisant fond sur les atouts les uns des autres. De son aptitude à tisser de solides relations de travail avec des acteurs divers, notamment les organisations régionales et la société civile dépendra en outre en partie l'avenir de l'Organisation. D'où l'intérêt de tout ce qu'elle fait pour s'ouvrir et multiplier les partenariats.

A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales

139. Pour renforcer l'Organisation, j'ai pris l'initiative de réformes majeures de la gestion des ressources humaines, de la planification budgétaire et du dispositif de responsabilisation. J'ai ainsi institué diverses mesures tendant à renforcer le rôle des femmes au sein de l'Organisation et à préparer l'avènement d'une nouvelle entité chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes. Tribunes importantes, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont offert l'occasion de susciter une réflexion fructueuse à la recherche de consensus sur diverses questions d'intérêt mondial. L'action des organismes du système a beaucoup gagné en cohérence, la coopération entre l'Organisation et les organisations régionales s'étant encore resserrée.

1. Secrétariat

140. Pour répondre aux besoins des plus démunis, l'Organisation doit être à même de recruter et de déployer rapidement et efficacement des fonctionnaires, qui doivent sans cesse apprendre et se perfectionner. Je continue ainsi d'opérer mon train de réformes des ressources humaines, ayant notamment ramené de 16 à 3 les différents types de contrats, unifié les conditions d'emploi des agents sur le terrain et des fonctionnaires en poste dans des villes sièges et institué un nouveau système de gestion des aptitudes venu moderniser les procédures de recrutement, la gestion de la performance et la formation et le perfectionnement du personnel.

141. Toujours dans le but de renforcer l'Organisation, j'ai adopté diverses politiques destinées à responsabiliser et promouvoir les femmes du Secrétariat, politiques qui viennent compléter les grandes initiatives évoquées plus haut que j'ai préconisées pour permettre aux femmes et aux filles d'exercer la plénitude de leurs droits et rôle en temps de guerre et de conflit armé : ainsi, j'ai consacré un rapport fondamental à la violence sexuelle en période de conflit armé (S/2009/362), nommé une Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit et j'entends pratiquer une politique de tolérance zéro à l'encontre

des exactions et des actes de violence perpétrés à l'occasion de missions de maintien de la paix.

142. J'ai nommé à de hautes fonctions un nombre de femmes sans précédent dans l'histoire de l'Organisation et je supervise la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action propres à permettre de réaliser l'équilibre entre hommes et femmes au Secrétariat, et d'amener chaque responsable et département à répondre de la réalisation des objectifs en ce domaine.

143. À la fin 2009, j'ai saisi l'Assemblée générale d'une proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, qui, tendant à regrouper les structures actuelles, viendrait donner à l'ONU les moyens de fournir plus efficacement un appui meilleur à ses partenaires nationaux. L'Assemblée a fait sienne cette proposition en adoptant à l'unanimité, le 2 juillet 2010, la résolution de principe 64/289 sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, dans laquelle elle demande notamment de regrouper les quatre composantes du système des Nations Unies chargées des questions relatives aux femmes en une entité composite, l'« Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme », dite « ONU-Femmes », de nommer un secrétaire général adjoint à la tête de cette nouvelle entité, un conseil d'administration devant être chargé de fournir un appui intergouvernemental à ses activités opérationnelles et d'en assurer la supervision, cependant que le Programme d'action de Beijing, adopté à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, viendra encadrer les activités de l'Entité.

144. Un budget vraiment stratégique et bien articulé est indispensable si l'on veut assigner à l'Organisation des résultats à atteindre dans tel ou tel intervalle de temps et pouvoir dire si elle les a atteints ou non. Pour améliorer l'architecture du budget, j'ai ouvert avec les États Membres un dialogue qui a été l'occasion de réfléchir à diverses formules pour modifier l'économie des textes budgétaires, et de recenser plusieurs solutions à examiner plus avant. Important, ce dialogue doit se poursuivre, car le Secrétariat a besoin d'une procédure budgétaire moins lourde qui ménagerait aux responsables plus de latitude dans l'utilisation des ressources, chacun devant en contrepartie répondre de sa gestion en conséquence.

145. L'avènement d'Umoja, réforme instituant la planification des ressources de l'Organisation, et des Normes comptables internationales pour le secteur public viendra permettre à l'Organisation d'améliorer sensiblement sa prestation de services et la gestion de ses ressources humaines. Umoja viendra moderniser les pratiques de fonctionnement du Secrétariat, favoriser le perfectionnement du personnel et instituer un système d'information intégré. Cette réforme permettra à l'Organisation de gagner en transparence, de mieux assurer le suivi de la performance et de mieux rendre compte de ses résultats, au regard des objectifs et de l'utilisation des ressources. Comptant voir l'Organisation gagner sensiblement en capacité et rentrer dans ses fonds d'année en année, l'Assemblée générale a approuvé ma proposition tendant à voir mettre en service Umoja selon une stratégie dite de « phase pilote initiale », formule la moins coûteuse permettant d'obtenir le plus tôt possible les résultats escomptés.

146. En bonne voie, l'exécution du plan-cadre d'équipement permettra d'offrir à l'Organisation des installations modernes et fonctionnelles. Au cours de la période considérée, les services et le personnel ont déménagé en bon ordre dans des locaux temporaires, le bâtiment de la pelouse nord a été mis en service, le déménagement

du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social s'est opéré sans anicroche, les travaux d'aménagement des espaces souterrains s'étant poursuivis cependant que commençaient les travaux de rénovation des bâtiments du Secrétariat et des conférences.

147. Pour se donner véritablement les moyens de répondre en toute efficacité aux besoins des plus démunis, l'Organisation doit se doter de solides dispositifs de contrôle interne, et consacrer le principe de responsabilité en son sein et entre le Secrétariat et les États Membres. À cette fin, j'ai, au cours de la période considérée, parachevé l'entreprise de réforme des procédures d'achat, et soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-cinquième session des rapports sur la gestion des achats et les pratiques responsables en matière d'achats. Je me suis fixé pour priorités avant tout pour ce qui reste de l'année 2010 et 2011 d'ériger la responsabilité en impératif pour chacun, de cultiver une école du résultat en matière de gestion, d'instituer un système préventif de gestion des risques et de continuer à analyser et à suivre la mise en œuvre des recommandations émanant des organes de tutelle afin d'en tirer des enseignements dans le sens de la constante amélioration de la gestion.

2. Organes intergouvernementaux

148. En 2010, le Conseil de sécurité s'est spécialement intéressé aux conflits intra-étatiques, à la menace terroriste, à la non-prolifération nucléaire et au désarmement et, de plus en plus, aux incidences sur la sécurité de la criminalité transnationale organisée et du trafic de stupéfiants. Le Conseil économique et social a pour sa part réservé son attention à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement amenant les uns et les autres à mieux répondre des engagements qu'ils auraient souscrits au titre du développement mondial. Son examen ministériel annuel consacré à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes a été l'occasion de réunir les gouvernements, le secteur privé et la société civile lors de plusieurs manifestations organisées durant l'année. En participant à ces rencontres et en y prenant fermement position en faveur des femmes et de la santé publique, j'ai pu susciter une plus forte adhésion à ces causes. La session de 2010 du Forum multipartite pour la coopération en matière de développement a consacré l'essentiel de ses délibérations à l'accroissement des flux d'aide et de la qualité de l'aide, ainsi qu'à la cohérence des politiques. Elle a été pour les États Membres, la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les responsables d'administrations locales l'occasion d'un débat public sur la manière de promouvoir et d'améliorer la coopération pour le développement en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

149. Alors qu'elle est tout occupée à préparer sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra au Siège de l'ONU en septembre, les dialogues de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrés aux thèmes « L'eau, source de vie » et « Financement du développement », ainsi que diverses réunions informelles qu'elle a organisées avec les organismes des Nations Unies, les universitaires, la société civile et le secteur privé ont suscité d'importantes contributions sur la manière de renforcer la mise en œuvre des engagements mondiaux en faveur du développement.

150. Je me suis rapproché encore des organes intergouvernementaux en multipliant les échanges avec ces derniers. À l'Assemblée générale, j'ai entretenu les États

Membres de questions allant des réunions du Groupe des 20 et du Quatuor à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague, en passant par les catastrophes naturelles survenues à Haïti et au Chili.

3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

151. Le 2 juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution de principe 64/289 sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, aboutissement du processus intergouvernemental lancé à sa soixante et unième session. Outre celle de créer une entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes, l'Assemblée a, dans ladite résolution, entre autres décisions importantes, institué une nouvelle méthode de calcul de la « masse critique » des ressources de base des fonds et programmes; décidé de faciliter la participation de décideurs de pays de programme aux réunions des organes directeurs des fonds et programmes et au débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social; d'améliorer la formation des membres des missions permanentes des États Membres aux attributions et responsabilités des organes directeurs; invité le Président et le Bureau du Conseil économique et social à organiser des réunions de coordination informelles avec les organes directeurs chargés des activités opérationnelles de développement des Nations Unies; demandé au Secrétaire général d'élaborer et d'adresser aux gouvernements des pays de programme, sous les auspices du Conseil, des questionnaires périodiques sur ces activités; demandé au Secrétaire général de faire dresser un bilan complet du dispositif institutionnel actuel d'évaluation des activités opérationnelles de développement à l'échelle du système.

152. Toujours dans cette résolution, l'Assemblée a approuvé un système permettant aux pays de présenter volontairement un descriptif de programme commun de pays, autre pas important dans le renforcement de la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies. Elle s'est par ailleurs félicitée des réunions intergouvernementales qui avaient réuni les pays où est mise en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », à Kigali en octobre 2009 et à Hanoï en juin 2010, et dans les documents finals desquelles ces pays ont affirmé que les principes de cette initiative avaient apporté une valeur ajoutée en raffermissant le rôle moteur des gouvernements dans la conception et la réalisation des programmes des Nations Unies, en les alignant mieux sur les priorités du pays et en renforçant la cohérence et l'efficacité du concours apporté par les Nations Unies. De plus, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à faire procéder à l'évaluation indépendante des enseignements tirés des expériences pilotes « Unis dans l'action », en l'invitant à lui faire rapport sur la question à sa soixante-sixième session.

153. Pendant la période considérée, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a continué, par l'intermédiaire de ses trois piliers, à plaider en faveur d'une approche collective des objectifs communs des organismes des Nations Unies. On notera à cet égard que ceux-ci ont dégagé une approche commune des questions relatives aux changements climatiques et apporté leur concours aux pays qui mettaient sur pied un plan-cadre pour l'aide au développement. En outre, en 2010, les présidents du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement ont envoyé dans plusieurs pays une mission de haut niveau chargée de déterminer ce qui freinait l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le pays et d'y remédier.

4. Coopération avec les organisations régionales

154. Les crises et problèmes auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle appellent des solutions multidimensionnelles, si bien que la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales est plus vitale que jamais. Le séminaire-retraite auquel j'ai participé en janvier 2010 avec des chefs d'organisations diverses, notamment régionales, a offert une importante occasion de réfléchir à des stratégies communes de prévention et de règlement des conflits. Les participants ont étudié l'idée de resserrer les liens de coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et la Communauté des Caraïbes.

155. En Afrique, l'action menée pour renforcer notre partenariat avec l'Union africaine, dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités, a consisté notamment à aider à renforcer les capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union, à concourir à doter l'Union d'un Groupe de la démocratie et de l'assistance électorale et à aider à arrêter une stratégie de médiation pour l'Afrique. L'ONU a également entretenu l'Union de l'intérêt de sensibiliser les uns et les autres à l'importance qu'il y aurait à faire une place à la problématique hommes-femmes dans le règlement des conflits. Afin de rendre plus efficaces ses futurs partenariats stratégiques avec l'Union, l'Organisation a réorganisé sa présence à Addis-Abeba : elle a ainsi créé le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, dirigé par un Sous-Secrétaire général. Elle continue à s'employer, en étroite collaboration avec l'Union et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à favoriser le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée et au Niger. En outre, elle a affecté plusieurs de ses fonctionnaires au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à Gaborone, et auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin d'aider ces organisations sous-régionales à se doter de capacités de médiation et d'alerte rapide.

156. L'Organisation a poursuivi sa politique d'échanges entre homologues avec l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et a organisé un programme commun de formation à la médiation avec cette dernière. Pour l'avenir, les activités menées en coopération avec les organisations régionales compétentes pèseront d'un poids important s'agissant de soutenir le Gouvernement haïtien dans son entreprise de reconstruction à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

B. Grands partenaires mondiaux

157. La société civile, le monde de l'entreprise et les milieux universitaires sont des partenaires essentiels dans l'action que nous menons pour atteindre les objectifs de l'ONU, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans tous les secteurs de l'Organisation, les partenariats sont le mécanisme de choix de plus en plus affiné en présence de problèmes des plus pressants. L'année écoulée, l'Organisation a grandement diversifié son champ d'intervention, sur les plans géographique et démographique, et maximisé l'apport de la société civile dans ses activités.

1. Renforcement des partenariats avec la société civile

158. L'Organisation s'emploie activement à s'ouvrir à la société civile, et encourage les citoyens à s'investir davantage dans la formulation et la mise en œuvre de la politique internationale, en faisant appel à la fois à des moyens d'ouverture classiques et à des méthodes plus novatrices, y compris les nouveaux outils médiatiques qui aident à informer et mobiliser la prochaine génération de citoyens du monde.

159. L'année écoulée a été l'occasion d'une collaboration dynamique entre des représentants de la société civile et l'ONU sur les changements climatiques, le désarmement et l'autonomisation de la femme. La communauté internationale s'est ralliée derrière la bannière de la campagne médiatique « Scellons l'accord », qui a aidé à sensibiliser des millions de personnes de par le monde au fait que les changements climatiques étaient un des plus grands problèmes du XXI^e siècle. Plus de 1 300 personnes, venues de 55 pays et représentant 340 organisations non gouvernementales, se sont réunies à l'occasion de la soixante-deuxième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales sur le thème « Pour la paix et le développement, désarmement immédiat », accueillie à Mexico par le Gouvernement mexicain, du 9 au 11 septembre. Un nombre record d'organisations non gouvernementales ont participé à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Une manifestation spéciale du Conseil économique et social sur la philanthropie avisée a aidé à rallier le secteur privé, les fondations et la société civile à la cause de l'émancipation économique de la femme.

160. On peut espérer que la société civile apportera la même activité au Sommet consacré aux objectifs du Millénaire en sorte d'en faire un succès.

161. Il est encourageant de constater que le nombre total d'organisations non gouvernementales qui collaborent avec l'ONU ne cesse de croître, ce qui laisserait présumer non seulement que les campagnes d'ouverture et de communication de l'ONU ne sont pas indifférentes, mais, chose plus importante, que l'Organisation et la société civile s'intéressent l'une à l'autre et respectent la vocation l'une de l'autre. L'ONU ne peut prétendre agir en bien sur la vie des gens ordinaires qu'en s'ouvrant à une société civile dynamique et avertie.

2. S'ouvrir au monde de l'entreprise

162. L'ONU a beaucoup fait pour se rapprocher du monde de l'entreprise. Véritables jalons, les directives révisées sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, ainsi que la page du site Web consacrée aux entreprises sont essentielles pour la modernisation de l'Organisation. Publiées le 20 novembre 2009, les directives aident le personnel à bâtir des partenariats fructueux dans le respect de l'intégrité et de l'indépendance de l'Organisation. Lancé le 14 janvier 2010, business.un.org/fr est le premier portail en ligne destiné à rapprocher les moyens des entreprises des besoins de l'Organisation en présence de crises humanitaires et à l'occasion de partenariats de plus longue durée.

163. Les entreprises ont beaucoup apporté à la poursuite des objectifs de l'ONU. Les 24 et 25 juin 2010, j'ai présidé le troisième Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial, à l'occasion duquel des centaines d'entreprises ont mis en valeur leurs

actions au service du développement. De nombreuses initiatives y ont été lancées qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire; elles intéressent notamment les principes de l'autonomisation des femmes, les principes de dénonciation de la corruption et un plan général de gestion responsable de l'environnement. Deux initiatives du Pacte mondial, le Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat et un autre consacré à l'eau (CEO Water Mandate), continuent d'apporter des solutions d'entreprise dans ces secteurs d'importance critique.

164. Il s'agira désormais avant tout pour l'ONU de continuer à s'assurer le concours du monde de l'entreprise pour atteindre ses objectifs. Elle se doit de multiplier ses efforts dans ce sens en se donnant les moyens de nouer davantage de partenariat avec des entreprises et en favorisant le développement de la collaboration entre partenaires, du monde de l'entreprise, de la société civile, des milieux universitaires ou des administrations locales.

Chapitre V

Conclusion

165. Par-delà ses locaux, réunions et conférences, rapports ou consultations et voire principes et programmes de toutes sortes, l'Organisation s'incarne véritablement dans les hommes et les femmes qui la composent et dans l'enthousiasme et le dévouement qu'ils mettent à son service.

166. Outre des réussites et réalisations importantes, l'année écoulée a aussi apporté son lot de pertes et d'échecs considérables dans l'activité et la vie de l'Organisation. Celle-ci a perdu plus de ses fonctionnaires dévoués cette année qu'en aucune autre en ses 65 ans d'existence. Aux familles, aux proches et aux collègues de ceux qui sont tombés au service de l'ONU, nous disons : l'Organisation ne se laissera jamais détourner des idéaux qu'ils défendaient. Leur sacrifice ne sera jamais oublié, et il n'aura pas été vain. À nous qui œuvrons sans répit à toujours donner vie aux idéaux de l'Organisation et à la soutenir dans la mission à laquelle nos collègues ont sacrifié leur vie de reprendre le flambeau.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2010) : tableaux statistiques

Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,7	33,0	26,6
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,5	58,3	50,9
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	2,7	7,8	5,3
Communauté d'États indépendants, Asie	6,3	22,3	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,6	3,0	0,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	1,9	0,5
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.^b Estimations de la Banque mondiale (mars 2010).

Indicateur 1.2
Indice d'écart de la pauvreté^{a, b}
 (En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,6	11,6	8,0
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,3	25,8	20,7
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	0,9	2,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	2,1	7,5	5,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,5	0,8	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,5	0,2
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

^a L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3
**Part du quintile le plus pauvre de la population
 dans la consommation nationale^{a, b}**
 (En pourcentage)

	2005
Afrique du Nord	6,1
Afrique subsaharienne	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,9
Asie de l'Est	4,3
Asie du Sud	7,4
Asie du Sud-Est	5,7

	2005
Asie occidentale	6,2
Communauté d'États indépendants	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est.	8,2

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^b On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Cible 1.B

Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

	1998	2009 ^a
Monde	0,9	-2,1
Régions en développement	0,5	0,6
Afrique du Nord	1,3	1,0
Afrique subsaharienne	-0,9	-1,8
Amérique latine et Caraïbes	0,2	-3,4
Asie de l'Est	3,2	5,4
Asie du Sud	2,3	1,9
Asie du Sud-Est	-8,5	-1,7
Asie occidentale	0,0	-1,5
Océanie	-5,6	-1,3
Communauté d'États indépendants	-2,3	-5,2
Communauté d'États indépendants, Asie	0,5	-0,4
Communauté d'États indépendants, Europe	-2,1	-5,4
Régions développées	1,7	-1,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,4	-3,2
Pays les moins avancés	1,3	0,7
Pays en développement sans littoral	-0,3	-0,9
Petits États insulaires en développement	-0,4	-2,8

^a Données préliminaires.

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1998	2009 ^a
Monde	17 457	21 172
Régions en développement	7 816	11 559
Afrique du Nord	15 806	18 368
Afrique subsaharienne	4 381	5 135
Amérique latine et Caraïbes	21 170	22 214
Asie de l'Est	5 370	11 952
Asie du Sud	5 030	7 794
Asie du Sud-Est	6 744	9 089
Asie occidentale	33 084	39 559
Océanie	5 954	5 564
Communauté d'États indépendants	12 875	21 181
Communauté d'États indépendants, Asie	6 453	11 886
Communauté d'États indépendants, Europe	14 695	24 399
Régions développées	61 156	69 841
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	15 490	25 150
Pays les moins avancés	2 062	2 974
Pays en développement sans littoral	3 519	4 828
Petits États insulaires en développement	20 926	23 846

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5

Ratio emploi/population**a) Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	62,2	61,2	60,4
Régions en développement	64,2	62,9	61,7
Afrique du Nord	43,9	43,4	46,0
Afrique subsaharienne	63,5	64,1	64,9
Amérique latine et Caraïbes	56,3	57,9	60,0
Asie de l'Est	74,5	73,1	69,8
Asie du Sud	57,6	56,0	55,4
Asie du Sud-Est	68,0	66,5	65,6
Asie occidentale	48,6	46,4	44,3
Océanie	65,5	66,3	66,8

	1991	2000	2009 ^a
Communauté d'États indépendants	57,9	54,0	56,9
Communauté d'États indépendants, Asie	57,4	55,7	59,3
Communauté d'États indépendants, Europe	58,0	53,6	56,1
Régions développées	56,5	56,5	55,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	53,4	51,9	47,7
Pays les moins avancés	70,7	69,3	69,0
Pays en développement sans littoral	66,1	66,0	68,3
Petits États insulaires en développement	54,8	56,6	57,7

^a Données préliminaires.

b) Hommes, femmes et jeunes (2009)^a

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	72,8	48,0	44,2
Régions en développement	75,5	47,8	45,0
Afrique du Nord	70,1	22,2	29,4
Afrique subsaharienne	74,5	55,5	49,0
Amérique latine et Caraïbes	74,3	46,5	43,6
Asie de l'Est	75,4	64,0	53,9
Asie du Sud	77,2	32,5	41,2
Asie du Sud-Est	77,6	53,9	43,6
Asie occidentale	66,4	20,4	26,0
Océanie	71,2	62,4	52,8
Communauté d'États indépendants	62,9	51,8	34,9
Communauté d'États indépendants, Asie	65,6	53,4	38,6
Communauté d'États indépendants, Europe	61,9	51,3	32,8
Régions développées	62,9	48,1	41,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	55,0	40,8	24,1
Pays les moins avancés	79,3	58,9	55,9
Pays en développement sans littoral	76,6	60,4	55,0
Petits États insulaires en développement	69,8	45,8	43,0

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6
**Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar
 par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	42,9	32,6	24,8
Régions en développement	56,3	41,3	30,7
Afrique du Nord	6,4	5,5	4,3
Afrique subsaharienne	66,8	66,1	63,5
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,9	8,5
Asie de l'Est	67,4	36,5	12,6
Asie du Sud	60,9	53,3	51,3
Asie du Sud-Est	53,5	41,8	27,6
Asie occidentale	8,7	8,6	11,5
Océanie	51,6	47,4	49,7
Communauté d'États indépendants	4,6	7,7	5,6
Communauté d'États indépendants, Asie	16,2	25,5	21,3
Communauté d'États indépendants, Europe	1,7	2,6	0,2
Régions développées	0,0	0,0	0,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,6	0,9	0,6
Pays les moins avancés	70,5	70,7	65,8
Pays en développement sans littoral	57,7	58,7	52,5
Petits États insulaires en développement	17,1	20,4	24,0

^a Prévisions.

Indicateur 1.7
**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux
 dans la population occupée**

a) Hommes et femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	55.4	52.8	50.6
Régions en développement	69.2	64.0	60.2
Afrique du Nord	36.7	31.5	33.9
Afrique subsaharienne	82.7	81.0	76.6
Amérique latine et Caraïbes	35.4	34.4	31.9
Asie de l'Est	69.2	59.0	53.3
Asie du Sud	81.5	79.8	76.6
Asie du Sud-Est	68.9	64.8	61.3

	1991	2000	2009 ^a
Asie occidentale	42.4	33.2	28.5
Océanie	72.4	74.1	78.6
Communauté d'États indépendants	13.0	20.5	18.7
Communauté d'États indépendants, Asie	43.0	49.8	44.0
Communauté d'États indépendants, Europe	5.3	12.0	10.0
Régions développées	12.1	11.0	10.6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23.3	34.1	28.5
Pays les moins avancés	87.2	85.0	82.9
Pays en développement sans littoral	74.2	76.9	73.6
Petits États insulaires en développement	33.5	37.3	39.6

^a Prévisions.

b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	53,0	51,3	49,4
Régions en développement	64,7	60,8	57,3
Afrique du Nord	32,9	28,2	27,7
Afrique subsaharienne	78,1	76,4	70,6
Amérique latine et Caraïbes	34,8	34,6	32,3
Asie de l'Est	63,1	54,4	49,5
Asie du Sud	77,8	76,7	73,6
Asie du Sud-Est	64,3	61,1	58,3
Asie occidentale	36,2	29,3	26,1
Océanie	67,3	68,4	73,1
Communauté d'États indépendants	14,7	21,2	20,2
Communauté d'États indépendants, Asie	46,9	50,6	45,2
Communauté d'États indépendants, Europe	6,0	12,3	11,0
Régions développées	12,0	11,6	11,8
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	21,6	33,2	30,2
Pays les moins avancés	83,0	80,4	79,2
Pays en développement sans littoral	71,9	73,9	70,0
Petits États insulaires en développement	32,4	36,9	39,8

^a Prévisions.

c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2009 ^a
Monde	59,2	55,1	52,3
Régions en développement	76,7	69,3	64,7
Afrique du Nord	49,9	42,3	53,3
Afrique subsaharienne	89,0	87,3	84,3
Amérique latine et Caraïbes	36,5	34,1	31,3
Asie de l'Est	76,7	64,7	57,8
Asie du Sud	90,9	88,1	83,9
Asie du Sud-Est	75,1	69,9	65,4
Asie occidentale	62,9	47,3	36,8
Océanie	79,1	80,9	84,9
Communauté d'États indépendants	11,1	19,7	17,2
Communauté d'États indépendants, Asie	38,4	48,8	42,6
Communauté d'États indépendants, Europe	4,5	11,7	8,9
Régions développées	12,3	10,2	9,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	25,4	35,1	26,4
Pays les moins avancés	92,9	91,2	87,7
Pays en développement sans littoral	77,2	80,7	78,0
Petits États insulaires en développement	35,5	37,8	39,2

^a Prévisions.**Cible 1.C****Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2008
Régions en développement	31	26
Afrique du Nord	11	7
Afrique subsaharienne	31	27
Amérique latine et Caraïbes	11	6
Asie de l'Est	17	7
Asie de l'Est (hors Chine)	12	6

	1990	2008
Asie du Sud	51	46
Asie du Sud (hors Inde)	49	35
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	14
Océanie	–	–

b) Par sexe (2003-2008)

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	28	29	0,97
Afrique du Nord	–	–	–
Afrique subsaharienne	28	26	1,08
Amérique latine et Caraïbes	8	7	1,14
Asie de l'Est	–	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	10	11	0,93
Asie du Sud	46	49	0,94
Asie du Sud (hors Inde)	42	46	0,92
Asie du Sud-Est	25	25	1,00
Asie occidentale	20	19	1,05
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	5	5	1,00
Communauté d'États indépendants, Asie	7	7	1,00
Communauté d'États indépendants, Europe	–	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3	1,13

c) Par lieu de résidence (2003-2008)

(En pourcentage)

	Zones rurales	Zones urbaines
Régions en développement	32	18
Afrique du Nord	8	6
Afrique subsaharienne	30	19
Amérique latine et Caraïbes	12	5
Asie de l'Est	9	2
Asie de l'Est (hors Chine)	6	7
Asie du Sud	50	39
Asie du Sud (hors Inde)	39	47
Asie du Sud-Est	27	21

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Asie occidentale	21	8
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	8	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3

d) Par richesse du ménage (2003-2008)

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement	43	19
Afrique du Nord	10	5
Afrique subsaharienne	34	17
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	8	4
Asie du Sud	60	26
Asie du Sud (hors Inde)	54	29
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	9	4

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

(En pourcentage)

	<i>1990-1992</i>	<i>2000-2002</i>	<i>2005-2007</i>
Monde ^a	16	14	13
Régions en développement ^a	20	16	16
Afrique du Nord	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	31	30	26
Amérique latine et Caraïbes	12	10	9
Asie de l'Est	18	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	13	12
Asie du Sud	21	20	21
Asie du Sud (hors Inde)	26	23	23
Asie du Sud-Est	24	17	14
Asie occidentale	5	8	7

	1990-1992	2000-2002	2005-2007
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	6 ^b	7	<5
Communauté d'États indépendants, Asie	16 ^b	17	9
Communauté d'États indépendants, Europe	<5 ^b	<5	<5
Régions développées	<5	<5	<5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<5	<5	<5
Pays les moins avancés	40	36	32
Pays en développement sans littoral	34	30	26
Petits États insulaires en développement	24	21	21

^a Comprend les pays et territoires d'Océanie.

^b Se rapporte à la période de 1993 à 1995.

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire

a) Total^a

	1991	2000	2008
Monde	82,2	84,3	89,6
Régions en développement	79,9	82,6	88,8
Afrique du Nord	80,2	88,0	94,4
Afrique subsaharienne	53,4	60,3	76,4
Amérique latine et Caraïbes	85,8	94,1	94,9
Asie de l'Est	97,5	94,4	96,0
Asie de l'Est (hors Chine)	98,1	97,6	98,0
Asie du Sud	75,3	80,0	89,7
Asie du Sud (hors Inde)	64,1	68,5	76,3
Asie du Sud-Est	94,0	93,6	94,7
Asie occidentale	82,1	83,3	88,0
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,3	90,5	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	85,9	95,2	94,0
Communauté d'États indépendants, Europe	92,5	86,8	93,0

	1991	2000	2008
Régions développées	97,1	97,5	96,1
Pays les moins avancés	52,3	59,5	78,8
Pays en développement sans littoral	55,1	65,4	81,6
Petits États insulaires en développement	71,2	80,1	75,8

^a Nombre d'enfants inscrits dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire qui ont l'âge réglementaire pour être scolarisés dans le primaire pour 100 enfants du même âge. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

b) Par sexe^a

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,1	78,0	87,0	81,5	90,6	88,6
Régions en développement	84,4	75,1	85,6	79,4	89,9	87,6
Afrique du Nord	86,9	73,3	90,7	85,2	96,3	92,5
Afrique subsaharienne	58,0	48,8	63,9	56,6	78,3	74,5
Amérique latine et Caraïbes	85,4	86,3	93,7	94,4	95,1	94,8
Asie de l'Est	99,9	94,9	93,4	95,4	94,2	98,1
Asie de l'Est (hors Chine)	98,1	98,2	98,1	97,0	98,3	97,7
Asie du Sud	83,4	66,7	86,7	72,8	91,7	87,5
Asie du Sud (hors Inde)	71,7	56,2	73,7	63,1	78,8	73,7
Asie du Sud-Est	96,0	91,9	94,9	92,2	95,5	93,8
Asie occidentale	87,1	76,9	87,8	78,6	90,7	85,3
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	91,0	89,7	90,8	90,1	93,5	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	87,6	84,2	95,5	95,0	94,7	93,3
Communauté d'États indépendants, Europe	92,7	92,4	87,2	86,3	92,6	93,5
Régions développées	97,3	96,8	97,5	97,5	95,8	96,4
Pays les moins avancés	57,8	46,8	63,0	56,0	80,7	76,7
Pays en développement sans littoral	60,9	49,2	69,9	60,7	84,2	79,1
Petits États insulaires en développement	71,9	70,4	81,2	79,0	76,3	75,1

^a Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires qui ont l'âge réglementaire pour être scolarisés dans le primaire pour 100 enfants du même âge. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.2
**Proportion d'écouliers commençant la première année d'études primaires
 qui terminent l'école primaire**

a) **Total^a**

	1991	2000	2008
Monde	79,6	82,1	88,1
Régions en développement	77,0	79,5	86,7
Afrique du Nord	72,2	81,1	96,3
Afrique subsaharienne	50,5	52,0	63,8
Amérique latine et Caraïbes	84,2	97,5	101,0
Asie de l'Est	106,2	97,9	96,0
Asie de l'Est (hors Chine)	94,5	97,8	96,9
Asie du Sud	64,4	69,3	85,4
Asie du Sud (hors Inde)	55,2	62,3	66,2
Asie du Sud-Est	85,7	92,4	98,7
Asie occidentale	77,6	78,9	88,2
Océanie	61,1	63,7	67,0
Communauté d'États indépendants	82,8	94,3	97,3
Communauté d'États indépendants, Asie	61,7	94,8	99,1
Communauté d'États indépendants, Europe	92,5	94,0	96,0
Régions développées	97,8	99,1	97,8
Pays les moins avancés	39,5	45,8	58,7
Pays en développement sans littoral	43,4	54,9	64,5
Petits États insulaires en développement	66,3	76,0	78,9

^a Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B, p. 256).

b) **Par sexe^a**

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	82,0	74,1	84,9	79,2	89,6	86,9
Régions en développement	79,5	69,8	82,8	76,2	88,6	85,3

	1991		2000		2008	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Afrique du Nord	80,1	64,6	84,2	77,9	99,4	93,0
Afrique subsaharienne	55,8	45,9	57,0	47,9	69,3	59,8
Amérique latine et Caraïbes	84,5	86,1	97,1	97,8	101,8	103,0
Asie de l'Est	96,1	91,5	97,9	97,8	94,6	97,8
Asie de l'Est (hors Chine)	93,9	94,0	97,8	97,6	97,9	95,8
Asie du Sud	73,5	54,6	75,8	62,3	87,3	83,4
Asie du Sud (hors Inde)	60,5	49,7	66,4	58,1	68,2	64,2
Asie du Sud-Est	89,3	87,9	92,7	92,1	98,8	98,7
Asie occidentale	83,0	72,6	83,5	74,1	92,6	83,7
Océanie	63,4	55,8	65,9	59,0	70,1	61,4
Communauté d'États indépendants	91,4	91,3	94,0	93,4	95,7	95,1
Communauté d'États indépendants, Asie	85,7	85,0	97,4	96,1	99,4	97,9
Communauté d'États indépendants, Europe	94,0	94,2	92,0	91,8	92,9	92,9
Régions développées	96,5	98,0	99,3	98,9	97,2	98,2
Pays les moins avancés	45,0	34,6	50,4	42,1	62,8	56,1
Pays en développement sans littoral	53,7	44,5	60,5	49,9	68,1	60,7
Petits États insulaires en développement	64,8	64,7	75,8	75,8	79,3	78,1

^a Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Les moyennes régionales n'étant pas disponibles, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'entrer dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, (Montréal (Canada), Institut de statistique de l'UNESCO, 2009), annexe B, p. 256).

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) Total^a

(En pourcentage)

	1985-1994	1995-2004	2005-2008
Monde	83,3	87,1	89,0
Régions en développement	79,8	84,6	87,2
Afrique du Nord	67,8	79,3	86,1
Afrique subsaharienne	65,4	68,6	71,9
Amérique latine et Caraïbes	91,8	96,2	96,9
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,3

	1985-1994	1995-2004	2005-2008
Asie de l'Est (hors Chine)	99,4	99,4	99,5
Asie du Sud	60,3	73,7	79,3
Asie du Sud (hors Inde)	56,4	67,3	75,4
Asie du Sud-Est	94,5	96,3	96,1
Asie occidentale	87,8	91,9	92,7
Océanie	71,4	73,9	73,0
Communauté d'États indépendants	99,8	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Asie	99,8	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,7	99,7
Régions développées	99,6	99,6	99,6
Pays les moins avancés	55,7	65,3	69,9
Pays en développement sans littoral	61,6	68,1	71,8
Petits États insulaires en développement	85,3	87,1	87,4

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

b) Par sexe^a

(En pourcentage)

	1985-1994		1995-2004		2005-2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,7	78,6	90,2	83,8	91,7	86,4
Régions en développement	85,3	74,2	88,5	80,6	90,3	84,1
Afrique du Nord	77,4	57,7	85,2	73,3	89,8	82,2
Afrique subsaharienne	72,9	58,3	75,6	62,3	76,8	67,1
Amérique latine et Caraïbes	91,5	92,0	95,8	96,5	96,7	97,2
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,4	99,2
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	99,5	99,2	99,5	99,3	99,7
Asie du Sud	71,6	48,3	81,1	65,6	85,7	73,3
Asie du Sud (hors Inde)	66,9	46,0	73,9	60,8	79,7	71,0
Asie du Sud-Est	95,5	93,5	96,6	96,1	96,3	95,8
Asie occidentale	93,6	81,6	95,6	88,1	95,6	89,8
Océanie	76,6	66,1	76,1	71,5	72,0	74,1
Communauté d'États indépendants	99,7	99,8	99,7	99,8	99,7	99,8
Communauté d'États indépendants, Asie	99,8	99,8	99,8	99,9	99,8	99,8
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,8	99,7	99,8	99,6	99,8
Régions développées	99,1	99,6	99,0	99,6	99,5	99,6

	1985-1994		1995-2004		2005-2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pays les moins avancés	64,2	47,6	72,2	58,9	74,5	65,5
Pays en développement sans littoral	67,6	56,1	74,6	62,2	77,6	66,3
Petits États insulaires en développement	87,3	83,3	88,0	86,2	87,2	87,7

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Enseignement primaire^a

	1991	2000	2008
Monde	0,89	0,92	0,97
Régions en développement	0,87	0,91	0,96
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,94
Afrique subsaharienne	0,84	0,85	0,91
Amérique latine et Caraïbes	0,98	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,92	1,02	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud	0,76	0,83	0,96
Asie du Sud (hors Inde)	0,74	0,80	0,96
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,97
Asie occidentale	0,87	0,88	0,92
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	1,00	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00

	1991	2000	2008
Pays les moins avancés	0,80	0,84	0,92
Pays en développement sans littoral	0,83	0,83	0,92
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,95

^a Taux bruts de scolarisation.

b) Enseignement secondaire^a

	1991	2000	2008
Monde	0,84	0,92	0,96
Régions en développement	0,76	0,89	0,95
Afrique du Nord	0,79	0,94	0,98
Afrique subsaharienne	0,77	0,81	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,07	1,07	1,08
Asie de l'Est	0,77	0,94	1,05
Asie de l'Est (hors Chine)	0,96	0,99	0,99
Asie du Sud	0,60	0,76	0,87
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,88	0,91
Asie du Sud-Est	0,90	0,97	1,03
Asie occidentale	0,70	0,78	0,86
Océanie	0,84	0,91	0,87
Communauté d'États indépendants	1,02	1,01	0,98
Communauté d'États indépendants, Asie	0,96	0,98	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,05	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,58	0,80	0,81
Pays en développement sans littoral	0,84	0,84	0,85
Petits États insulaires en développement	1,07	1,04	1,02

^a Taux bruts de scolarisation.

c) Enseignement supérieur^a

	1991	2000	2008
Monde	0,90	0,99	1,08
Régions en développement	0,67	0,83	0,97
Afrique du Nord	0,57	0,76	0,95
Afrique subsaharienne	0,50	0,70	0,67
Amérique latine et Caraïbes	0,95	1,16	1,25
Asie de l'Est	0,51	0,70	1,00
Asie de l'Est (hors Chine)	0,54	0,63	0,75

	1991	2000	2008
Asie du Sud	0,49	0,67	0,76
Asie du Sud (hors Inde)	0,34	0,71	0,92
Asie du Sud-Est	0,85	0,98	1,07
Asie occidentale	0,67	0,82	0,92
Océanie	0,54	0,83	0,84
Communauté d'États indépendants	1,22	1,22	1,30
Communauté d'États indépendants, Asie	1,01	0,92	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,28	1,28	1,34
Régions développées	1,07	1,19	1,29
Pays les moins avancés	0,36	0,60	0,58
Pays en développement sans littoral	0,84	0,78	0,85
Petits États insulaires en développement	1,17	1,30	1,56

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2008
Monde	35,2	37,6	38,5	39,2
Régions en développement	31,2	33,8	34,7	35,5
Afrique du Nord	19,3	19,0	18,7	19,2
Afrique subsaharienne	23,5	28,2	30,5	32,4
Amérique latine et Caraïbes	36,3	40,3	41,4	42,4
Asie de l'Est	38,1	39,6	40,6	41,2
Asie de l'Est (hors Chine)	40,1	42,3	43,2	44,0
Asie du Sud	13,2	17,2	18,0	19,2
Asie du Sud (hors Inde)	14,5	18,4	17,9	19,1
Asie du Sud-Est	35,5	37,3	37,1	38,1
Asie occidentale	16,5	18,8	19,5	20,1
Océanie	33,3	35,6	35,1	36,0
Communauté d'États indépendants	48,7	50,1	50,9	50,6
Communauté d'États indépendants, Asie	44,3	44,7	45,5	45,2
Communauté d'États indépendants, Europe	49,6	51,2	52,1	51,8
Régions développées	43,4	45,5	46,3	46,8

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2010 ^b
Monde	12,8	12,5	15,6	19,0
Régions en développement	10,4	10,8	13,9	17,6
Afrique du Nord	2,6	2,1	5,4	9,0
Afrique subsaharienne	7,2	9,1	14,2	18,4
Amérique latine et Caraïbes	11,9	14,8	19,0	22,7
Amérique latine	8,6	12,9	16,4	20,1
Caraïbes	22,1	19,9	26,0	29,4
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,5
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	14,5
Asie du Sud	5,7	6,7	8,8	18,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,6	9,0	20,1
Asie du Sud-Est	10,4	9,7	15,5	19,3
Asie occidentale	4,6	4,7	5,0	9,4
Océanie	1,2	3,4	3,0	2,5
Communauté d'États indépendants	–	7,3	10,2	14,6
Communauté d'États indépendants, Asie	–	7,1	9,9	15,1
Communauté d'États indépendants, Europe	–	7,5	10,5	14,2
Régions développées	16,3	17,5	20,9	23,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	27,8	8,4	15,0	18,3
Pays les moins avancés	7,2	7,3	13,0	19,1
Pays en développement sans littoral	14,0	7,7	13,4	21,6
Petits États insulaires en développement	15,5	13,3	18,3	21,0

^a Chambre unique ou chambre basse seulement.^b Au 31 janvier 2010.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2008
Monde	90	78	65
Régions en développement	100	86	72
Afrique du Nord	80	46	29
Afrique subsaharienne	184	166	144
Amérique latine et Caraïbes	52	33	23
Asie de l'Est	45	36	21
Asie de l'Est (hors Chine)	32	28	27
Asie du Sud	121	97	74
Asie du Sud (hors Inde)	132	105	85
Asie du Sud-Est	73	50	38
Asie occidentale	66	44	32
Océanie	76	66	60
Communauté d'États indépendants	46	39	25
Communauté d'États indépendants, Asie	78	62	39
Communauté d'États indépendants, Europe	26	23	14
Régions développées	12	8	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	12

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2008
Monde	62	54	45
Régions en développement	68	59	49
Afrique du Nord	61	38	25
Afrique subsaharienne	108	98	86
Amérique latine et Caraïbes	42	28	19
Asie de l'Est	36	29	18
Asie de l'Est (hors Chine)	25	22	21

	1990	2000	2008
Asie du Sud	87	71	56
Asie du Sud (hors Inde)	96	78	64
Asie du Sud-Est	50	37	29
Asie occidentale	52	35	26
Océanie	56	50	46
Communauté d'États indépendants	38	33	22
Communauté d'États indépendants, Asie	64	52	34
Communauté d'États indépendants, Europe	22	19	12
Régions développées	10	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	24	16	10

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2008
Monde	73	72	83
Régions en développement	71	70	81
Afrique du Nord	85	93	92
Afrique subsaharienne	57	55	72
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	88	95
Asie du Sud	57	58	75
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	87
Asie du Sud-Est	70	80	88
Asie occidentale	79	84	83
Océanie	70	68	58
Communauté d'États indépendants	85	95	96
Communauté d'États indépendants, Asie	–	93	93
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	98
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	93	93	95

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1 Taux de mortalité maternelle^{a, b}

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie de l'Est (hors Chine)	–	170
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud (hors Inde)	–	570
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

^a Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

^b On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2008
Monde	58	66
Régions en développement	53	63
Afrique du Nord	46	80
Afrique subsaharienne	41	46
Amérique latine et Caraïbes ^a	72	86
Asie de l'Est	94	98
Asie de l'Est (hors Chine)	97	100

	Vers 1990	Vers 2008
Asie du Sud	30	45
Asie du Sud (hors Inde)	25	41
Asie du Sud-Est	46	75
Asie occidentale	62	78
Océanie	54	57
Communauté d'États indépendants	97	98
Communauté d'États indépendants, Asie	93	97
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	99	99
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	98	99

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B

Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^a

(En pourcentage)

	1990	2007
Monde	55	63
Régions en développement	52	62
Afrique du Nord	44	60
Afrique subsaharienne	12	22
Amérique latine et Caraïbes	62	72
Amérique latine	63	72
Caraïbes	54	62
Asie de l'Est	78	86
Asie de l'Est (hors Chine)	74	76
Asie du Sud	40	54
Asie du Sud (hors Inde)	30	49
Asie du Sud-Est	48	62
Asie occidentale	46	55
Océanie	28	28
Communauté d'États indépendants	61	70
Communauté d'États indépendants, Asie	54	56
Communauté d'États indépendants, Europe	63	76
Régions développées	70	71
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	60	58

	1990	2007
Pays les moins avancés	17	31
Pays en développement sans littoral	25	33
Petits États insulaires en développement	50	54

^a Femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^a

	1990	2007
Monde	60	48
Régions en développement	65	52
Afrique du Nord	43	31
Afrique subsaharienne	124	121
Amérique latine et Caraïbes	91	74
Amérique latine	92	74
Caraïbes	81	67
Asie de l'Est	15	5
Asie de l'Est (hors Chine)	4	3
Asie du Sud	89	53
Asie de Sud (hors Inde)	123	71
Asie du Sud-Est	53	44
Asie occidentale	62	53
Océanie	83	61
Communauté d'États indépendants	52	29
Communauté d'États indépendants, Asie	45	29
Communauté d'États indépendants, Europe	55	29
Régions développées	29	23
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48	30
Pays les moins avancés	133	121
Pays en développement sans littoral	106	104
Petits États insulaires en développement	77	63

^a Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5
Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

a) Au moins une visite^a

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2008
Monde	64	80
Régions en développement	64	80
Afrique du Nord	46	78
Afrique subsaharienne	67	76
Amérique latine et Caraïbes	79	94
Asie de l'Est	80	91
Asie du Sud	48	70
Asie du Sud (hors Inde)	22	58
Asie du Sud-Est	72	93
Asie occidentale	53	79
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	90	96

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	2003-2009 ^b
Monde	47
Régions en développement	47
Afrique du Nord	58
Afrique subsaharienne	44
Amérique latine et Caraïbes	84
Asie de l'Est	–
Asie du Sud	36
Asie du Sud (hors Inde)	34
Asie du Sud-Est	75
Asie occidentale	–
Océanie	56

^a Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

Indicateur 5.6
Besoins de planification familiale non couverts^a
 (En pourcentage)

	1990	2007
Monde	13,2	11,2
Régions en développement	13,7	11,4
Afrique du Nord	19,5	9,9
Afrique subsaharienne	26,5	24,8
Amérique latine et Caraïbes	15,8	10,5
Amérique latine	15,6	9,9
Caraïbes	19,7	20,1
Asie de l'Est	3,3	2,3
Asie du Sud	18,2	14,7
Asie du Sud (hors Inde)	24,3	20,7
Asie du Sud-Est	15,1	10,9
Asie occidentale	15,7	12,2
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	14,4	13,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	15,2	15,0
Pays les moins avancés	26,1	24,4
Pays en développement sans littoral	24,6	24,8

^a Parmi les femmes, mariées ou vivant maritalement, en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1 Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^a

(En pourcentage)

	1990		2002		2008	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Régions en développement	0,3	51	0,9	53	0,8	53
Afrique du Nord	<0,1	28	<0,1	30	0,1	31
Afrique subsaharienne	1,9	57	5,3	58	4,7	58
Amérique latine et Caraïbes	0,3	29	0,6	32	0,6	33
Amérique latine	0,3	24	0,6	30	0,6	31
Caraïbes	1,1	46	1,1	52	1,1	53
Asie de l'Est	<0,1	29	0,1	27	0,1	27
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	29	0,0	30	0,0	31
Asie du Sud	<0,1	31	0,3	42	0,2	43
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	23	0,1	28	0,1	29
Asie du Sud-Est	0,2	43	0,3	44	0,4	40
Asie occidentale	<0,1	29	0,1	30	0,1	30
Océanie	<0,1	29	0,6	30	0,9	30
Communauté d'États indépendants	0,1	43	0,6	42	0,8	43
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	34	0,1	31	0,2	30
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	43	0,8	43	1,0	44
Régions développées	0,2	15	0,4	20	0,4	21
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	<0,1	39	0,1	41	0,1	40
Pays les moins avancés	1,4	55	2,0	58	1,8	58
Pays en développement sans littoral	2,5	56	3,8	58	3,1	58
Petits États insulaires en développement	0,6	45	0,8	47	0,8	47

Indicateur 6.2
**Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel
à haut risque^a (2003-2008)^b**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Régions en développement	49	27	38	43
Afrique subsaharienne	37	35	29	48
Amérique latine et Caraïbes ^c	10	49	–	–
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie ^c	–	–	3	49

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (partenaires non mariés et ne cohabitant pas) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

^c Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période de 2002 à 2008.

Indicateur 6.3
**Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes
et complètes au sujet du VIH/sida^a (2003-2008)^b**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Monde ^c	87	19	45	31
Régions en développement ^c	69	19	39	31
Afrique du Nord	3	8	1	18
Afrique subsaharienne	38	24	28	33
Asie du Sud	4	17	3	34
Asie du Sud (hors Inde)	3	7	–	–
Asie du Sud-Est	5	22	3	17
Communauté d'États indépendants	11	28	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	8	20	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	18	2	5

^a Pourcentage de jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

^c Hors Chine.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2003-2008)^b

	Nombre de pays ayant communiqué des données	Taux de scolarisation
Régions en développement	44	0,81
Afrique subsaharienne	33	0,93
Asie du Sud	2	0,73
Asie du Sud-Est	3	0,84

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Données annuelles les plus récentes dont on dispose pour la période considérée.

Cible 6.B

D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^{a, b}

(En pourcentage)

	2005	2006	2007	2008
Régions en développement ^c	16	24	33	42
Afrique du Nord	27	31	37	40
Afrique subsaharienne	14	22	33	43
Amérique latine et Caraïbes	46	47	50	54
Asie de l'Est	10	14	15	19
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1	<1	1
Asie du Sud	7	12	21	31
Asie du Sud (hors Inde)	2	3	7	10
Asie du Sud-Est et Océanie	28	37	50	57
Asie occidentale	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	4	8	13	20
Communauté d'États indépendants, Asie	6	11	13	23
Communauté d'États indépendants, Europe	4	8	13	20

	2005	2006	2007	2008
Pays les moins avancés	13	23	35	46
Pays en développement sans littoral	16	27	38	53
Petits États insulaires en développement	22	30	42	52

^a Recevant un traitement antirétroviral.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

^c Deux pays d'Asie occidentale sont pris en compte dans les données relatives aux régions en développement.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie

a) Incidence^a

Monde	71
Afrique du Nord	0
Afrique subsaharienne	294
Amérique latine et Caraïbes	8
Amérique latine	7
Caraïbes	11
Asie de l'Est	<1
Asie de l'Est (hors Chine)	6
Asie du Sud	13
Asie du Sud (hors Inde)	13
Asie du Sud-Est	26
Asie occidentale	4
Océanie	173
Communauté d'États indépendants, Asie	<1
Pays les moins avancés	182
Pays en développement sans littoral	201
Petits États insulaires en développement	92

^a Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2008) dans les pays où le paludisme est endémique.

b) **Décès^a**

	<i>Tous âges confondus</i>	<i>Enfants âgés de moins de 5 ans</i>
Monde	25,0	192,0
Afrique du Nord	0,0	0,0
Afrique subsaharienne	112,0	587,0
Amérique latine et Caraïbes	1,0	2,0
Amérique latine	<0,5	1,0
Caraïbes	3,0	8,0
Asie de l'Est	<0,5	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine)	0,0	0,0
Asie du Sud	2,0	7,0
Asie du Sud (hors Inde)	2,0	8,0
Asie du Sud-Est	5,0	14,0
Asie occidentale	1,0	3,0
Océanie	34,0	100,0
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,5	<0,5
Pays les moins avancés	71,0	391,0
Pays en développement sans littoral	78,0	397,0
Petits États insulaires en développement	24,0	101,0

^a Nombre de décès pour 100 000 habitants (2008) dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant
sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2006-2009)**a) **Total**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (33 pays)	20 ^a
---	-----------------

^a D'après les données concernant un sous-ensemble de 26 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 22 % en 2008.

b) **Par sexe**

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Afrique subsaharienne (29 pays)	17	17

c) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (32 pays)	20	19

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2006-2009)**a) Total**

(En pourcentage)

Régions en développement (44 pays)	17
Afrique subsaharienne (34 pays)	34
Asie du Sud (4 pays)	7
Asie du Sud (hors Inde) (3 pays)	3
Asie du Sud-Est (3 pays)	1

b) Par sexe

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Asie du Sud (3 pays)	8	6

c) Par lieu de résidence

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Régions en développement (41 pays)	23	16
Afrique subsaharienne (33 pays)	41	30
Asie du Sud (4 pays)	9	7
Asie du Sud (hors Inde) (3 pays)	3	3

Indicateur 6.9
**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité
due à cette maladie**

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2008
Monde	130 (110; 150)	140 (130; 140)	140 (130; 150)
Régions en développement	150 (130; 180)	160 (150; 170)	160 (160; 170)
Afrique du Nord	59 (49; 71)	48 (44; 52)	43 (39; 47)
Afrique subsaharienne	180 (160; 200)	320 (300; 340)	350 (330; 370)
Amérique latine et Caraïbes	90 (75; 110)	61 (57; 67)	46 (43; 50)
Amérique latine	89 (74;110)	59 (54;64)	4 (40; 47)
Caraïbes	96 (70; 130)	91 (79; 110)	81 (70; 95)
Asie de l'Est	120 (81; 190)	110 (90; 130)	100 (85; 120)
Asie du Sud	170 (130; 250)	170 (150; 200)	170 (150; 200)
Asie du Sud-Est	240 (200; 300)	230 (210; 250)	220 (200; 240)
Asie occidentale	58 (48; 70)	48 (43; 53)	34 (31; 37)
Océanie	200 (140; 300)	190 (160; 230)	190 (160; 220)
Communauté d'États indépendants	99 (74; 130)	120 (110; 130)	110 (100; 120)
Communauté d'États indépendants, Asie	120 (95; 150)	130 (120; 150)	140 (130; 150)
Communauté d'États indépendants, Europe	91 (62; 140)	110 (96; 130)	100 (92; 120)
Régions développées	28 (26; 31)	20 (19; 21)	13 (13; 14)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	110 (75; 160)	110 (97; 140)	76 (65; 89)
Pays les moins avancés	220 (190; 250)	270 (260; 290)	280 (270; 300)
Pays en développement sans littoral	170 (150; 190)	270 (260; 290)	280 (260; 300)
Petits États insulaires en développement	120 (95; 140)	110 (100; 120)	110 (97; 120)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2008
Monde	250 (200; 330)	220 (190; 260)	170 (150; 210)
Régions en développement	310 (240; 410)	270 (240; 310)	210 (170; 250)
Afrique du Nord	80 (52; 170)	33 (23; 51)	27 (18; 44)
Afrique subsaharienne	300 (240; 380)	480 (430; 540)	490 (430; 560)
Amérique latine et Caraïbes	150 (90; 250)	66 (51; 89)	40 (30; 58)
Amérique latine	130 (85; 260)	60 (45; 85)	34 (25; 55)

	1990	2000	2008
Caraïbes	160 (97; 320)	130 (93; 180)	96 (64; 150)
Asie de l'Est	270 (150; 510)	210 (150; 310)	90 (43; 200)
Asie du Sud	380 (240; 660)	270 (200; 380)	220 (150; 330)
Asie du Sud-Est	440 (320; 630)	460 (380; 560)	290 (220; 380)
Asie occidentale	83 (49; 160)	59 (44; 80)	40 (29; 59)
Océanie	430 (250; 790)	130 (68; 280)	110 (51; 260)
Communauté d'États indépendants	200 (120; 320)	120 (77; 190)	100 (65; 170)
Communauté d'États indépendants, Asie	230 (150; 360)	150 (110; 210)	160 (120; 210)
Communauté d'États indépendants, Europe	180 (97; 350)	100 (53; 200)	72 (33; 170)
Régions développées	29 (21; 43)	14 (10; 20)	9 (6; 13)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	160 (70; 380)	97 (49; 200)	58 (28; 130)
Pays les moins avancés	430 (350; 560)	490 (440; 550)	420 (380; 490)
Pays en développement sans littoral	240 (190; 300)	370 (320; 430)	380 (330; 450)
Petits États insulaires en développement	210 (140; 330)	130 (110; 170)	110 (84; 150)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)^a

	1990	2000	2008
Monde	30 (22; 45)	27 (21; 34)	21 (17; 27)
Régions en développement	38 (26; 55)	32 (25; 42)	25 (20; 32)
Afrique du Nord	11 (6; 20)	5 (3; 8)	4 (3; 7)
Afrique subsaharienne	33 (25; 47)	50 (40; 67)	52 (41; 69)
Amérique latine et Caraïbes	17 (11; 27)	6 (5; 8)	5 (4; 7)
Amérique latine	16 (10; 27)	6 (5; 7)	5 (4; 7)
Caraïbes	18 (9; 38)	15 (8; 27)	12 (8; 21)
Asie de l'Est	31 (13; 77)	26 (13; 54)	12 (6; 26)
Asie du Sud	45 (24; 94)	33 (20; 54)	28 (17; 46)
Asie du Sud-Est	56 (35; 96)	56 (38; 85)	37 (26; 53)
Asie occidentale	9 (6; 17)	7 (5; 11)	5 (4; 8)
Océanie	50 (24; 120)	19 (10; 41)	17 (9; 37)
Communauté d'États indépendants	26 (15; 47)	22 (20; 26)	18 (13; 25)
Communauté d'États indépendants, Asie	30 (20; 49)	22 (19; 36)	26 (19; 36)
Communauté d'États indépendants, Europe	23 (11; 52)	22 (20; 23)	14 (9; 24)

	1990	2000	2008
Régions développées	3 (2; 4)	1 (1; 1)	1 (1; 1)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	21 (10; 49)	7 (7; 8)	5 (4; 6)
Pays les moins avancés	50 (36; 76)	56 (44; 75)	50 (40; 64)
Pays en développement sans littoral	29 (21; 41)	40 (31; 55)	42 (33; 59)
Petits États insulaires en développement	24 (15; 39)	16 (11; 25)	15 (11; 21)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	2000	2008
Monde	40 (38; 43)	62 (58; 66)
Régions en développement	39 (37; 41)	61 (58; 65)
Afrique du Nord	89 (82; 98)	86 (78; 94)
Afrique subsaharienne	39 (37; 41)	46 (44; 49)
Amérique latine et Caraïbes	70 (64; 75)	77 (71; 82)
Amérique latine	72 (66; 79)	79 (73; 85)
Caraïbes	51 (44; 59)	62 (53; 72)
Asie de l'Est	33 (27; 39)	72 (60; 86)
Asie du Sud	37 (32; 43)	67 (58; 77)
Asie du Sud-Est	40 (36; 44)	66 (60; 72)
Asie occidentale	52 (47; 57)	65 (59; 71)
Océanie	31 (26; 37)	32 (28; 37)
Communauté d'États indépendants	58 (51; 65)	74 (68; 82)
Communauté d'États indépendants, Asie	60 (55; 65)	63 (58; 69)
Communauté d'États indépendants, Europe	57 (49; 67)	80 (70; 91)
Régions développées	87 (82; 92)	92 (87; 97)
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99 (84; 120)	110 (93; 130)
Pays les moins avancés	35 (33; 36)	49 (46; 51)
Pays en développement sans littoral	38 (36; 40)	41 (38; 43)
Petits États insulaires en développement	42 (38; 46)	52 (47; 57)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2007
Monde	69	86
Régions en développement	69	87
Afrique du Nord	88	87
Afrique subsaharienne	71	79
Amérique latine et Caraïbes	76	82
Amérique latine	77	83
Caraïbes	72	80
Asie de l'Est	92	94
Asie du Sud	42	88
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	77	86
Océanie	76	46
Communauté d'États indépendants	77	64
Communauté d'États indépendants, Asie	79	75
Communauté d'États indépendants, Europe	67	59
Régions développées	66	61
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	72	85
Pays les moins avancés	77	85
Pays en développement sans littoral	75	80
Petits États insulaires en développement	73	74

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	30,8	29,5	28,8
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4

	1990	2000	2010
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	3,0	3,4
Océanie	67,5	65,1	62,5
Communauté d'États indépendants	39,5	39,6	39,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	48,0	48,1	48,1
Régions développées	30,0	30,4	30,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30,2	30,5	32,6
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)**a) Total^a**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	21 899	24 043	27 923	29 595
Régions en développement	7 070	9 915	13 277	14 894
Afrique du Nord	232	362	425	453
Afrique subsaharienne	464	554	658	684
Amérique latine et Caraïbes	1 051	1 342	1 477	1 594
Amérique latine	966	1 243	1 371	1 474
Caraïbes	84	99	106	120
Asie de l'Est	2 986	3 974	6 212	7 165
Asie de l'Est (hors Chine)	525	569	598	626
Asie du Sud	1 009	1 675	2 032	2 326
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	621	714
Asie du Sud-Est	426	790	1 064	1 133
Asie occidentale	653	1 042	1 218	1 340

	1990	2000	2005	2007
Océanie	6	7	11	10
Communauté d'États indépendants ^b	3 797	2 141	2 299	2 372
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	499	330	387	445
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	2 806	1 811	1 911	1 926
Régions développées	10 907	11 768	12 084	12 053
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	243	169	180	191
Pays les moins avancés	64	112	167	185
Pays en développement sans littoral	56	400	460	523
Petits États insulaires en développement	139	163	182	190
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	11 615	12 577	12 958	13 026

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	4,2	3,9	4,3	4,4
Régions en développement	1,8	2,1	2,6	2,8
Afrique du Nord	1,9	2,5	2,7	2,8
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,9	0,9
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,6	2,7	2,8
Amérique latine	2,4	2,6	2,7	2,8
Caraïbes	2,7	2,9	2,9	3,2
Asie de l'Est	2,5	3,0	4,5	5,1
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,2	7,4	7,7
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,4
Asie du Sud (hors Inde)	0,9	1,2	1,3	1,5
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	2,0
Asie occidentale	4,9	6,0	6,2	6,6
Océanie	1,0	1,0	1,3	1,1
Communauté d'États indépendants ^b	11,7	7,6	8,3	8,6
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	7,3	4,6	5,2	5,9
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	13,1	8,6	9,4	9,6
Régions développées	12,3	12,4	12,4	12,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6,9	4,3	4,7	5,0
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,3	1,2	1,3	1,4
Petits États insulaires en développement	3,2	3,2	3,3	3,3
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	12,0	12,2	12,2	12,1

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2007
Monde	0,54	0,50	0,49	0,47
Régions en développement	0,65	0,59	0,60	0,58
Afrique du Nord	0,43	0,54	0,52	0,50
Afrique subsaharienne	0,58	0,54	0,50	0,45
Amérique latine et Caraïbes	0,33	0,31	0,30	0,29
Amérique latine	0,33	0,31	0,30	0,29
Caraïbes	0,61	0,59	0,55	0,55
Asie de l'Est	1,46	0,87	0,92	0,86
Asie de l'Est (hors Chine)	0,44	0,45	0,38	0,36
Asie du Sud	0,60	0,62	0,55	0,53
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,49	0,49
Asie du Sud-Est	0,42	0,47	0,50	0,47
Asie occidentale	0,52	0,58	0,54	0,53
Océanie	0,30	0,25	0,38	0,29
Communauté d'États indépendants ^b	1,54	1,27	0,98	0,86
Communauté d'États indépendants, Asie ^b	2,37	1,80	1,33	1,21
Communauté d'États indépendants, Europe ^b	1,45	1,20	0,93	0,81
Régions développées	0,49	0,41	0,38	0,36
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,99	0,70	0,58	0,54
Pays les moins avancés	0,18	0,19	0,21	0,20
Pays en développement sans littoral	0,30	0,96	0,76	0,71
Petits États insulaires en développement	0,59	0,43	0,41	0,36
Pays visés à l'annexe I ^{c, d}	0,51	0,43	0,40	0,38

^a L'ensemble des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles englobe la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC)].

^b Les données présentées dans la colonne « 1990 » correspondent à l'année 1992.

^c Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, qui sont regroupés sous la rubrique « Communauté d'États indépendants ») qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de présenter des rapports annuels.

^d À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes de potentiel de destruction de l'ozone)

	1990 ^a	2000	2008
Régions en développement	247 582	212 514	44 689
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 347
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	1 327
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	6 715
Amérique latine	73 871	29 418	6 496
Caraïbes	2 177	1 669	219
Asie de l'Est	103 217	105 762	21 530
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 144
Asie du Sud	3 338	28 161	4 057
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	1 152
Asie du Sud-Est	21 108	16 831	2 916
Asie occidentale	11 516	11 882	6 605
Océanie	47	129	10
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 719
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	183
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 536
Régions développées	826 807	24 060	(1 792) ^b
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	113
Pays les moins avancés	1 462	4 786	1 075
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	437
Petits États insulaires en développement	7 162	2 147	396

^a Pour les années ayant précédé l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les chiffres faisant défaut concernant la consommation de certains pays ont été estimés par rapport à l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

^b Les valeurs sont négatives lorsque la somme des exportations et des destructions est supérieure à la somme de la production effective et des importations.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Total	81	72	72
Pleinement exploités	50	47	52
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	20

^a On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2009 (A/64/1).

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a (vers 2000)^b

(En pourcentage)

Régions en développement	6,7
Afrique du Nord	77,5
Afrique subsaharienne	2,2
Amérique latine et Caraïbes	1,4
Asie de l'Est	21,6
Asie de l'Est (hors Chine)	19,2
Asie du Sud	26,8
Asie du Sud (hors Inde)	19,6
Asie du Sud-Est	4,5
Asie occidentale	47,5
Océanie	0,02
Communauté d'États indépendants	5,2
Régions développées	9,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7,5
Pays les moins avancés	3,5
Pays en développement sans littoral	8,2
Petits États insulaires en développement	1,3

^a Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

^b Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (2009) (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données.

Cible 7.B**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées**a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}**

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	7,9	9,9	10,9
Régions en développement	8,1	10,9	12,4
Afrique du Nord	3,2	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	10,4	10,6	11,1

	1990	2000	2009
Amérique latine et Caraïbes	9,4	15,2	19,3
Amérique latine	9,6	15,6	19,9
Caraïbes	3,5	4,0	4,6
Asie de l'Est	11,6	14,4	15,3
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,5	11,5
Asie du Sud	5,3	5,9	6,2
Asie du Sud (hors Inde)	5,7	6,5	7,1
Asie du Sud-Est	4,3	6,7	7,3
Asie occidentale	3,7	14,4	14,5
Océanie	0,5	1,1	1,6
Communauté d'États indépendants	6,7	7,8	7,8
Communauté d'États indépendants, Asie	2,7	3,0	3,0
Communauté d'États indépendants, Europe	7,6	8,8	8,8
Régions développées	10,8	12,1	13,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	2,8	4,9	7,0
Pays les moins avancés	8,5	9,2	9,5
Pays en développement sans littoral	8,8	10,8	11,2
Petits États insulaires en développement	1,4	2,7	3,2

^a Rapport entre zones protégées (terrestres et marines) et superficie totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

b) Zones terrestres^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	8,7	10,7	11,6
Régions en développement	9,4	12,4	13,9
Afrique du Nord	3,3	3,7	4,0
Afrique subsaharienne	11,1	11,3	11,7
Amérique latine et Caraïbes	10,5	16,1	20,8
Amérique latine	10,5	16,2	20,9
Caraïbes	9,1	9,8	11,1
Asie de l'Est	12,0	14,9	15,9
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,1	12,1
Asie du Sud	5,5	6,1	6,4

	1990	2000	2009
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	6,8	7,4
Asie du Sud-Est	8,6	13,0	13,6
Asie occidentale	4,0	15,4	15,5
Océanie	2,0	3,0	3,0
Communauté d'États indépendants	7,0	7,7	7,7
Communauté d'États indépendants, Asie	2,7	3,0	3,0
Communauté d'États indépendants, Europe	7,9	8,8	8,8
Régions développées	11,6	12,9	13,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	2,9	4,7	6,9
Pays les moins avancés	9,4	10,0	10,2
Pays en développement sans littoral	8,8	10,8	11,2
Petits États insulaires en développement	4,0	6,3	6,7

^a Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie terrestre totale. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

c) Zones marines^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Monde ^c	2,9	5,0	6,3
Régions en développement	0,9	2,9	3,5
Afrique du Nord	1,6	2,1	3,1
Afrique subsaharienne	0,7	1,5	1,8
Amérique latine et Caraïbes	2,3	9,0	9,8
Amérique latine	2,6	10,7	11,6
Caraïbes	1,2	1,6	2,0
Asie de l'Est	1,2	1,7	1,9
Asie de l'Est (hors Chine)	3,2	3,2	3,4
Asie du Sud	1,3	1,4	1,6
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,5
Asie du Sud-Est	0,5	1,2	1,8
Asie occidentale	0,7	2,0	2,2
Océanie	0,1	0,6	1,2
Communauté d'États indépendants	3,2	8,9	8,9
Communauté d'États indépendants, Asie	0,2	0,4	0,4

	1990	2000	2009
Communauté d'États indépendants, Europe	3,2	8,9	8,9
Régions développées	6,5	8,1	11,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,6	9,8	10,8
Pays les moins avancés	0,5	1,1	2,0
Pays en développement sans littoral ^d	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,2	1,8

^a Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales. Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique au *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2009* (voir <http://unstats.un.org/unsd/mdg>) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats de la Communauté d'États indépendants, des régions développées et des régions en développement.

^d Certains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^{a, b}

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	Oiseaux		Mammifères	
	1994	2008	1996	2008
Monde	93,51	93,09	86,03	85,33
Régions en développement	96,44	95,71	85,87	85,13
Afrique du Nord	92,55	92,19	90,18	89,82
Afrique subsaharienne	97,60	97,12	86,76	86,59
Amérique latine et Caraïbes	93,75	93,60	87,09	86,56
Amérique latine	93,49	93,35	87,59	87,04
Caraïbes	96,01	95,93	89,81	89,94
Asie de l'Est	93,10	92,95	91,42	90,67
Asie du Sud	96,19	95,78	86,92	86,21
Asie du Sud-Est	95,99	95,52	84,27	82,59
Asie occidentale	93,40	92,66	92,95	92,50
Océanie	97,60	96,99	85,16	84,39
Communauté d'États indépendants	91,86	91,41	92,28	91,68
Régions développées	92,20	91,85	91,04	90,79

^a On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales pour les mammifères. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2009 (A/64/1).

^b Données relatives aux espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'indice de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Cible 7.C
Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage
de la population qui n'a pas d'accès durable
à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	77	95	64	87	96	78
Régions en développement	71	93	60	84	94	76
Afrique du Nord	86	94	78	92	95	87
Afrique subsaharienne	49	83	36	60	83	47
Amérique latine et Caraïbes	85	95	63	93	97	80
Asie de l'Est	69	97	56	89	98	82
Asie de l'Est (hors Chine)	93 ^a	97 ^a	80 ^a	98	100	91
Asie du Sud	75	91	69	87	95	83
Asie du Sud (hors Inde)	82	95	77	85	93	80
Asie du Sud-Est	72	92	63	86	92	81
Asie occidentale	86	96	70	90	96	78
Océanie	51	92	38	50	92	37
Communauté d'États indépendants	92	98	82	94	98	87
Communauté d'États indépendants, Asie	88	96	80	88	97	80
Communauté d'États indépendants, Europe	94	98	82	96	98	91
Régions développées	99	100	98	100	100	98
Pays les moins avancés	54	81	47	62	80	54

^a Données de 1995.

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures
d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	77	36	61	76	45
Régions en développement	41	65	28	52	68	40
Afrique du Nord	72	91	55	89	94	83

	1990			2008		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Afrique subsaharienne	28	43	21	31	44	24
Amérique latine et Caraïbes	69	81	39	80	86	55
Asie de l'Est	43	53	39	56	61	53
Asie de l'Est (hors Chine)	86^a	88 ^a	78 ^a	97	99	92
Asie du Sud	25	56	13	36	57	26
Asie du Sud (hors Inde)	42	74	30	50	65	42
Asie du Sud-Est	46	69	36	69	79	60
Asie occidentale	80	96	53	85	94	67
Océanie	55	85	46	53	81	45
Communauté d'États indépendants	89	94	79	89	93	83
Communauté d'États indépendants, Asie	91	96	86	91	91	91
Communauté d'États indépendants, Europe	89	94	76	89	94	76
Régions développées	99	100	97	99	100	96
Pays les moins avancés	24	43	19	36	50	31

^a Données de 1995. Ces données concernent un sous-ensemble de pays différents de ceux utilisés pour les estimations de 2008.

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citoyens vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Régions en développement	46,1	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de

matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses communes étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Est assortie d'un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D**Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme***Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques**a) Montant total de l'aide annuelle^a**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2005	2006	2007	2008	2009 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	58,6	107,8	104,8	104,2	122,	119,6
Pays les moins avancés	15,1	15,9	26,1	30,1	32,1	37,1	

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2006	2007	2008	2009 ^a
Ensemble des pays en développement	0,32	0,23	0,32	0,3	0,27	0,3	0,31
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,09	0,08	0,09	

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1998	2000	2002	2004	2006	2008
En pourcentage	10,7	15,5	17,3	15,9	20,0	18,6
En milliards de dollars des États-Unis	3,0	4,3	4,9	7,7	11,5	15,5

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	88,3	83,9	86,5
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	49	62,2	60,3	80,6

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD pour les pays qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale, hors coopération technique et dépenses administratives, dont le caractère lié était confirmé s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	6,3	8,1	7,0	6,2	5,6	4,2
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,0	15,0	16,6	18,9	22,6

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008
En pourcentage	2,7	2,5	2,5	2,5	2,8	2,7
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,5	2,7	3,2	3,7

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2004	2006	2008
a) <i>À l'exclusion des armes</i>					
Pays en développement ^a	53	63	76	81	84
Pays les moins avancés	68	75	82	89	92
b) <i>À l'exclusion des armes et du pétrole</i>					
Pays en développement ^a	54	65	76	77	80
Afrique du Nord	20	26	94	95	95

	1996	2000	2004	2006	2008
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	94
Amérique latine et Caraïbes	58	58	93	97	96
Amérique latine	74	82	92	93	93
Asie de l'Est	35	52	63	64	68
Asie du Sud	41	46	62	62	66
Asie du Sud-Est	60	76	76	78	80
Asie occidentale	45	56	89	93	95
Océanie	82	79	84	87	91
Communauté d'États indépendants	59	59	87	89	91
Pays les moins avancés	78	70	80	79	81

^a Comprend les pays de la Communauté d'États indépendants.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	2000	2004	2008
a) <i>Produits agricoles</i>				
Pays en développement	10,5	9,3	9,1	8,0
Pays les moins avancés	3,9	3,6	3,0	1,6
b) <i>Textiles</i>				
Pays en développement	7,3	6,6	5,2	5,1
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
c) <i>Vêtements</i>				
Pays en développement	11,5	10,8	8,6	8,2
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,4

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2006	2007	2008 ^a
En pourcentage	2,05	1,17	1,05	0,96	0,88	0,84
En milliards de dollars des États-Unis	327	350	375	363	364	376

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2008
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,1	14,7
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	14,7
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,2	33,7

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle.

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Viabilité du niveau d'endettement

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement

(Montant cumulé)

	2000 ^a	2009 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	28
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	7
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	5
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	40

^a Au mois de décembre 2000; ne tient compte que des pays pauvres très endettés en 2009.

^b En mars 2010.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2010 ^b
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	82

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2008; état des engagements en mars 2010.

^b À l'exclusion d'un montant de 38,4 millions de dollars (en valeur nominale) correspondant à l'allègement de la dette de l'Afghanistan annoncé par l'Association internationale de développement et d'un montant de 201,3 millions de dollars (en valeur nominale) correspondant à l'allègement de la dette du Congo annoncé par l'Association et par le Fonds monétaire international.

Indicateur 8.12
Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^{a, b}

	1990	1995	2000	2008
Régions en développement	19,7	14,4	12,6	3,5
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	6,1
Afrique subsaharienne	17,6	10,4	9,4	1,9
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	6,7
Amérique Latine	20,6	19,0	22,2	6,6
Caraïbes	16,8	10,8	8,0	11,3
Asie de l'Est	10,6	9,0	5,1	0,6
Asie du Sud	17,6	27,0	13,8	5,4
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	22,3	11,5	7,9
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	2,8
Asie occidentale	27,8	22,3	17,6	9,5
Océanie	14,0	7,8	5,9	1,2
Communauté d'États indépendants	0,6 ^c	6,1	8,1	3,9
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 ^c	3,8	8,4	0,6
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 ^c	6,2	8,1	4,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,7	11,7	11,8	4,1
Pays les moins avancés	16,8	13,4	11,6	2,9
Pays en développement sans littoral	14,9	7,3	8,6	1,2
Petits États insulaires en développement	13,7	9,5	8,7	8,4

^a Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services et revenu net de l'extérieur.

^b Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

^c Données de 1993.

Cible 8.E
En coopération avec l'industrie pharmaceutique,
rendre les médicaments essentiels disponibles
et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

Cible 8.F
En coopération avec le secteur privé, faire en sorte
que les nouvelles technologies, en particulier
les technologies de l'information et des communications,
profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1990	2000	2008
Monde	9,8	15,9	18,5
Régions en développement	2,4	8,0	12,9
Afrique du Nord	2,8	7,1	12,5
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,4
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	18,6
Amérique latine	6,2	15,0	19,1
Caraïbes	7,0	11,2	11,2
Asie de l'Est	2,4	13,8	26,5
Asie de l'Est (hors Chine)	24,8	42,8	39,2
Asie du Sud	0,7	3,2	4,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	3,4	7,2
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	13,6
Asie occidentale	9,7	17,8	17,1
Océanie	3,3	5,2	5,4
Communauté d'États indépendants	12,5	18,6	26,0
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,8	12,0
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,9	31,3
Régions développées	42,4	55,0	45,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,1	21,1	25,9
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,4	2,8	3,8
Petits États insulaires en développement	7,9	12,9	12,4

Indicateur 8.15
Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2008
Monde	1,6	12,1	59,7
Régions en développement	0,4	5,5	48,8
Afrique du Nord	<0,1	2,7	66,7
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	31,8
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,2	80,1
Amérique latine	0,8	12,6	82,4
Caraïbes	1,2	6,4	49,8
Asie de l'Est	0,5	9,9	50,4
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	49,9	81,1
Asie du Sud	<0,1	0,4	32,7
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	40,9
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	66,3
Asie occidentale	0,9	14,9	80,1
Océanie	0,2	2,4	20,9
Communauté d'États indépendants	<0,1	1,8	113,4
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	1,3	63,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	2,0	132,4
Régions développées	7,8	47,7	104,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	8,9	111,9
Pays les moins avancés ^a	<0,1	0,3	20,9
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	27,8
Petits États insulaires en développement	1,5	10,3	51,6

^a Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

Indicateur 8.16
Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2008
Monde	0,7	6,5	23,4
Régions en développement	0,1	2,0	15,1
Afrique du Nord	<0,1	0,7	19,1
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	6,0
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	28,8
Amérique latine	0,1	4,0	29,5
Caraïbes	0,1	2,8	19,9
Asie de l'Est	0,1	3,6	24,6
Asie de l'Est (hors Chine)	0,9	27,0	54,4

	1995	2000	2008
Asie du Sud	<0,1	0,5	5,8
Asie du Sud (hors Inde) ^a	<0,1	0,3	9,1
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	13,9
Asie occidentale	0,1	4,0	23,8
Océanie	<0,1	1,8	6,0
Communauté d'États indépendants	0,1	1,4	22,9
Communauté d'États indépendants, Asie ^a	<0,1	0,5	12,3
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	1,7	27,0
Régions développées	3,9	29,8	67,7
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	3,4	31,7
Pays les moins avancés ^b	<0,1	0,1	2,1
Pays en développement sans littoral ^a	<0,1	0,3	5,2
Petits États insulaires en développement	0,2	4,9	20,8

^a Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

^b Les données présentées dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1998.

Source : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes :

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2010 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique Données.

La Communauté d'États indépendants se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique Régions développées regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique.

10-46973 (F) 250810 250810



Merci de recycler 